

Numéro 15 • Septembre 2015

Complément statistique relatif à l'emploi du programme national de réforme français

2015





### Introduction

La stratégie Europe 2020 vise à faire de l'Union européenne une économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés. Elle repose sur un nombre limité de lignes directrices, adoptées par le Conseil de l'Union européenne en octobre 2010, qui traitent de manière intégrée les questions liées à l'emploi et les grandes questions de politique économique.

Ces lignes directrices intégrées complètent les cinq grands objectifs dont celui de relever à 75 % d'ici 2020 le taux de participation au marché du travail des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans, notamment grâce à une participation accrue des jeunes, des travailleurs âgés et des travailleurs faiblement qualifiés et à une meilleure intégration des migrants en situation régulière.

Afin de faciliter l'utilisation des statistiques présentées dans ce document par l'ensemble des États membres dans le cadre de la surveillance multilatérale, la nomenclature et la présentation retenues pour ces indicateurs s'inspire du cadre commun d'évaluation (Joint Assessment Framework) développé par le Comité de l'emploi au niveau européen pour suivre les lignes directrices 7 à 9.

La sélection des indicateurs présentés dans ce complément statistique se fonde sur celle réalisée par le groupe « indicateurs » du Comité de l'emploi, complétée par les indicateurs pertinents au niveau national qui contribuent à suivre la mise en œuvre des priorités françaises.

Ligne directrice n°7: accroître la participation des femmes et des hommes au marché du travail, diminuer le chômage structurel et promouvoir la qualité de l'emploi

Ligne directrice n°8 : développer une main-d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie

Ligne directrice n°9: améliorer la qualité des systèmes d'éducation et de formation et les rendre plus performants à tous les niveaux, et augmenter la participation à l'enseignement supérieur ou d'un niveau équivalent.

Remarque : les données contenues dans ce document sont exclusivement issues de sources statistiques nationales. Elles peuvent donc parfois diverger des données harmonisées publiées par l'institut européen de statistiques, Eurostat.

# Sommaire

I - ACCROITRE LA PARTICIPATION AU MARCHE DU TRAVAIL5
Tableau 1 • Taux d'emploi 5
Tableau 2 • Taux de chômage
Tableau 3 • Taux de chômage selon le diplôme et la durée depuis la sortie         de formation initiale
Tableau 4 • Part de chômage des jeunes
Tableau 5 • Taux d'activité
Tableau 6 • Taux d'emploi et taux de chômage des ressortissants de l'Union         Européenne et de ceux des pays tiers en 2014
Tableau 7 • Taux de sous-emploi
Tableau 8 • Âge moyen de sortie du marché du travail 10
Tableau 9 • Taux d'emploi et taux d'emploi « sous-jacent » des 55-64 ans 10
II - AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU MARCHE DU TRAVAIL, COMBATTRE LA SEGMENTATION
Tableau 10 • Transitions annuelles entre les différentes situations sur le marché du travail
Tableau 11 • Temps partiel, formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié et part de l'emploi non salarié
Tableau 12 • Taux d'emploi régionaux
Tableau 13 • Dispersion des taux d'emploi régionaux
Tableau 14 • Taux de chômage régionaux
Tableau 15 • Dispersion des taux de chômage régionaux
Tableau 16 • Accidents du travail et maladies professionnelles 17
III - DES POLITIQUES D'ACTIVATION DU MARCHE DU TRAVAIL19
Tableau 17 • Taux de chômage de longue durée
Tableau 18 • Taux d'activation des chômeurs de longue durée 20
Tableau 19 • Prévention et participation des chômeurs de longue durée aux mesures actives
Tableau 20 • Évolution des dépenses de politiques du marché du travail         (PMT) (catégories 2 à 7)
Tableau 21 • Évolution des dépenses de politiques du marché du travail (catégories 2 à 7) par personne souhaitant travailler
Tableau 22 • Évolution des participants aux politiques du marché du travail (catégories 2 à 7) pour 100 personnes souhaitant travailler

IV - ADEQUATION DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET ATTRACTIVITE DU TRAVAIL23
Tableau 23 • Taux de pauvreté des individus au seuil de 60 % du niveau de vie médian selon leur type d'activité (concept BIT)
En %
Tableau 24 • Évolution des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) . 23
Tableau 25 • Évolution des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) par personne souhaitant travailler
En euros
Tableau 26 • Nombre de foyers fiscaux concernés par la prime pour l'emploi 24
Tableau 27 • Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)
V - CONCILIER LA VIE FAMILIALE ET LA VIE PROFESSIONNELLE26
Tableau 28 • Articulation emploi-famille en 2013
Activité, temps de travail et chômage selon la situation familiale et l'âge des enfants en 2013
Tableau 29 • Structures d'accueil des jeunes enfants au 31 décembre 2013         (hors écoles maternelles)
Tableau 30 • Proportion d'enfants de moins de 3 ans confiés à titre principalà un mode d'accueil « formel »
VI – EXPLOITER LES POLITIQUES DE CREATION D'EMPLOI29
Tableau 31 • Croissance de l'emploi en 2014
VII – ASSURER L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES
Tableau 32 • Écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes en 2014
Tableau 33 • Écart de rémunération entre hommes et femmes
VIII - ACCROITRE L'OFFRE DE COMPETENCES, LA PRODUCTIVITE ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE33
Tableaux 34 • Taux d'accès trimestriel des personnes de 25 à 64 ans à la formation non formelle (toutes formations non formelles)
Taux d'accès trimestriel des salariés de 25 à 64 ans aux formations non formelles à but professionnel
Taux d'accès trimestriel des personnes de 25 à 64 ans à la formation non formelle (toutes formations non formelles) par statut d'activité
Tableau 35 • Évolution de la productivité du travail
IX - AMELIORER LE SYSTEME D'EDUCATION ET DE FORMATION 36
Tableau 36 • Niveaux de formation des jeunes de 20 à 24 ans 36
Tableau 37 • Niveaux de formation des personnes de 20 à 64 ans en 2014 37
Tableau 38 • Jeunes interrompant leurs études à un faible niveau de

formation	8
Tableau 39 • Dépenses publiques d'éducation	9
Tableau 40 • Jeunes ni en emploi, ni en formation (NEET)	0
X - MECANISME DE FIXATION DES SALAIRES ET EVOLUTION DU COUT DU TRAVAIL	
Tableau 41 • Évolution des taux de cotisations sociales 4	1
Tableau 42 • Taux moyen de taxation par tranche de revenus salariaux 4	4
Tableau 43 • Évolution des coûts salariaux unitaires nominaux et des coûts salariaux unitaires réels du travail	
Tableau 44 • Évolution du salaire moyen par tête 49	5

### I - Accroître la participation au marché du travail

Tableau 1 • Taux d'emploi

En %

	20-64 ans			20-24 ans			25-54 ans			55-64 ans			
	Ens.	Hom.	Fem.										
2003	69,8	76,2	63,6	51,4	55,1	47,8	80,5	87,9	73,4	37,0	40,9	33,3	
2007	69,9	75,1	64,9	50,6	53,7	47,5	82,1	88,4	76,0	38,2	40,5	36,0	
2008	70,5	75,6	65,5	51,1	54,3	47,9	83,2	89,3	77,3	38,2	40,6	35,9	
2009	69,5	74,3	65,0	49,7	51,9	47,5	82,1	87,7	76,7	38,9	41,5	36,5	
2010	69,3	74,0	64,9	48,8	52,1	45,5	82,0	87,4	76,8	39,7	42,3	37,3	
2011	69,4	74,1	64,8	48,5	52,5	44,5	81,6	86,9	76,4	41,5	44,2	39,0	
2012	69,5	74,0	65,2	47,0	50,2	43,9	81,0	86,0	76,1	44,5	47,5	41,6	
2013	69,6	73,7	65,6	47,0	50,5	43,4	80,7	85,2	76,3	45,6	48,4	43,0	
2014	69,8	73,6	66,2	47,3	50,0	44,7	80,5	84,9	76,2	47,1	48,9	45,4	

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ: population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2014 provisoires.

Le taux d'emploi des 20-64 ans, 69,8 % en moyenne sur l'année 2014, s'est accru de 0,2 point par rapport à 2013, après une hausse de 0,1 point entre 2012 et 2013. Depuis 2010, le taux d'emploi des 20-64 ans augmente légèrement chaque année, mais reste en 2014 à 0,7 point en dessous de son niveau de 2008. La progression du taux d'emploi en 2014 a concerné les jeunes (+0,4 point pour les 20-24 ans) et surtout les seniors (+1,4 point pour les 55-64 ans).

En 2014, 47,3 % des jeunes de 20-24 ans sont en emploi, soit 3,8 points de moins qu'en 2008. De 2008 à 2012, le taux d'emploi de cette tranche d'âge avait reculé de 4,1 points d'abord sous l'effet de la crise, et ensuite avec la reprise de l'allongement des études à partir de la rentrée scolaire 2009.

Pour les âges intermédiaires (25-54 ans), le taux d'emploi s'élève à 80,5 % en 2014, en repli de 0,2 point sur un an. Il est en baisse chaque année depuis 2008 et a perdu 2,7 points en 6 ans.

Tableau 2 • Taux de chômage

En %

	15 -64 ans			18 -24 ans			25 -54 ans			55-64 ans			
	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	
2003	8,2	7,4	9,0	18,3	18,1	18,5	7,3	6,4	8,3	4,4	4,4	4,3	
2007	7,7	7,3	8,1	18,8	18,6	19,0	6,6	6,1	7,2	4,4	4,7	4,1	
2008	7,1	6,7	7,5	18,4	18,8	17,9	6,0	5,5	6,7	4,0	4,2	3,7	
2009	8,8	8,7	8,8	23,1	24,4	21,6	7,3	7,0	7,7	5,4	5,7	5,1	
2010	8,9	8,7	9,1	22,6	22,4	22,8	7,6	7,3	7,9	5,8	6,0	5,5	
2011	8,8	8,5	9,1	21,9	21,4	22,3	7,6	7,3	8,0	5,7	5,7	5,6	
2012	9,5	9,5	9,4	23,7	24,3	22,9	8,2	8,1	8,4	6,2	6,5	5,9	
2013	9,9	10,0	9,8	24,0	23,9	24,1	8,7	8,7	8,6	7,0	7,5	6,5	
2014	9,9	10,2	9,6	23,2	24,3	21,9	8,7	8,8	8,7	7,3	7,9	6,7	

Concepts : chômage au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Sources: enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares; données 2014 provisoires.

En 2014, en moyenne sur l'année, 9,9 % des actifs de France métropolitaine âgés de 15 à 64 ans sont au chômage, soit le même niveau qu'en 2013. La baisse de 0,1 point du taux de chômage des femmes a compensé la hausse équivalente de celui des hommes. Avec la crise, le taux de chômage des 15-64 ans avait augmenté rapidement à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2008. Il a légèrement baissé ensuite au cours de l'année 2010 et du 1<sup>er</sup> semestre 2011, mais reste en 2014 de 2,8 points supérieur à 2008.

Entre 2013 et 2014, le taux de chômage a baissé de 0,8 point pour les jeunes de 18-24 ans, alors qu'il a augmenté de 0,3 points pour les 55-64 ans et qu'il a été quasi stable pour la tranche d'âge intermédiaire.

La baisse du taux de chômage des jeunes de 2013 à 2014 a été favorisée par la montée en charge des emplois d'avenir, contrats aidés à destination des jeunes et ciblé sur les peu diplômés. Le taux de chômage des 18-24 ans reste cependant élevé. 23,2 % des actifs de 18-24 ans sont au chômage en 2014, soit 4,8 points de plus qu'en 2008, ce qui représente, compte tenu des différences de niveau, une augmentation assez comparable à celle du taux de chômage de l'ensemble des 15-64 ans.

Le taux de chômage des 55-64 ans reste sensiblement inférieur à celui des 25-54 ans (7,3 % contre 8,7 % en 2014), mais a augmenté plus rapidement entre 2008 et 2014 (+3,3 points contre 2,7 points). Entre 2008 et 2014, avec notamment l'effet des réformes successives des retraites et du repli des mesures de cessation anticipée d'activité à financement public, à la fois le taux d'emploi et le taux de chômage des seniors ont augmenté, avec cependant une hausse du rapport du nombre de chômeurs sur le nombre de personnes en emploi plus rapide pour les seniors que pour les 25-54

Le taux de chômage des femmes de 15-64 ans est inférieur à celui des hommes depuis 2012 et l'écart selon le sexe s'est accru en faveur des femmes au cours des 3 dernières années : -0,1 point en 2012, -0,3 point en 2013 et -0,6 point en 2014. La conjoncture économique influence l'écart de taux de chômage selon le sexe : pendant les périodes de récession l'emploi masculin est plus touché car les hommes sont plus nombreux que les femmes dans l'intérim et l'industrie, secteurs qui subissent en premier l'impact de la crise. L'inverse se produit dans les périodes de reprise : ainsi, avec la reprise des créations d'emplois entre 2009 et 2011, le taux de chômage des femmes a augmenté de 0,3 point, tandis que celui des hommes baissait de -0,2 point. Au-delà de l'impact de la conjoncture économique, on constate cependant une nette amélioration de la position relative des femmes sur longue période. Le taux de chômage des femmes est plus faible que celui des hommes pour chaque tranche d'âge, avec un écart important pour les jeunes et le seniors.

Tableau 3 • Taux de chômage selon le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale

En %

		2003	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	Sortis depuis 1 à 4 ans	33,4	36,6	37,2	48,7	43,8	45,2	46,1	48,9	52,8
Peu diplômés	Sortis depuis 5 à 10 ans	21,6	24,2	22,9	25,8	30,8	28,9	30,8	33,2	33,7
	Sortis depuis 11 ans ou plus	9,1	8,8	8,4	10,1	11,1	11,1	12,0	13,0	13,2
	Sortis depuis 1 à 4 ans	14,7	17,3	16,4	22,7	22,0	21,6	23,7	24,7	23,9
Secondaire	Sortis depuis 5 à 10 ans	9,9	9,8	9,5	11,6	11,3	12,7	13,1	15,1	15,1
	Sortis depuis 11 ans ou plus	5,7	4,8	4,6	5,9	6,0	6,0	7,0	7,6	7,8
	Sortis depuis 1 à 4 ans	10,0	8,8	6,1	9,4	10,3	9,1	10,0	10,5	11,4
Supérieur	Sortis depuis 5 à 10 ans	5,2	4,9	3,6	4,7	4,8	5,1	5,6	6,1	6,9
	Sortis depuis 11 ans ou plus	4,1	_3,8_	_3,5_	_4,0_	3,8	_3,9_	3,9	_4,3	_4,7_
	Sortis depuis 1 à 4 ans	15,2	15,9	14,2	20,0	19,6	18,7	20,0	20,3	19,9
Ensemble	Sortis depuis 5 à 10 ans	9,3	9,5	8,7	10,3	10,7	11,1	11,7	12,5	12,6
Domorquo , Dunt	Sortis depuis 11 ans ou plus	6,5	5,8	5,4	6,6	6,8	6,8	7,3	7,8	7,9

Remarque : Rupture de série en 2013

Concepts: chômage au sens du BIT, nomenclature de formation CITE; 5 et 6: supérieur, 3 et 4:

secondaire (bac et CAP/BEP), 1 et 2 : peu diplômés (brevet, CEP, aucun diplôme)

Champ : population des ménages de France métropolitaine, actifs sortis de formation initiale (études scolaires ou universitaires sans interruption de plus d'un an, y compris apprentissage). Les personnes n'ayant pas suivi d'études initiales ne sont pas prises en compte.

Sources: enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares; données 2014 provisoires.

En 2014, le taux de chômage des jeunes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale est de 19,9 %. Il varie fortement en fonction du niveau de diplôme : le taux de chômage des peu diplômés (brevet ou sans diplôme) est de 52,8 %, alors que celui des diplômés de l'enseignement supérieur est de 11,4 %. Pour ceux qui sont plus anciens sur le marché du travail, les disparités de taux de chômage selon le diplôme sont moins marquées : plus de 10 ans après la fin des études, le taux de chômage est en 2014 de 13,2 % pour les peu diplômés et de 4,7 % pour les diplômés du supérieur.

Tableau 4 • Part de chômage des jeunes

En pourcentage de la population totale des 18-24 ans

Année	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	9,5	10,3	8,8
2007	9,7	10,4	9,0
2008	9,5	10,6	8,4
2009	12,2	13,8	10,5
2010	11,7	12,7	10,8
2011	11,2	11,9	10,5
2012	11,9	13,4	10,5
2013	12,2	13,2	11,1
2014	11,7	13,3	10,1

Concepts : chômage au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2014 provisoires.

Alors que le taux de chômage (rapport du nombre de chômeurs à la population active) des jeunes de 18 à 24 ans est de 23,2 % en 2014, la part de chômage (rapport du nombre de chômeurs à la population totale de la tranche d'âge considérée) des jeunes de 18 à 24 ans n'est que de 11,7 % la même année, car environ la moitié des jeunes de ces âges poursuit des études sans travailler. La proportion de jeunes au chômage est plus faible pour les femmes que pour les hommes avec un écart de 3,2 points en 2014.

Tableau 5 • Taux d'activité

En %

	15 -64 ans			18 -24 ans			25 -54 ans			55-64 ans		
	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.
2003	69,7	75,6	64,0	52,1	56,8	47,5	86,8	93,9	80,0	38,7	42,8	34,8
2007	69,7	74,7	64,9	51,4	55,8	47,1	87,9	94,1	82,0	40,0	42,5	37,6
2008	69,9	74,7	65,2	51,6	56,3	46,9	88,5	94,4	82,8	39,8	42,4	37,3
2009	70,3	75,0	65,7	52,6	56,6	48,7	88,6	94,3	83,1	41,2	44,0	38,5
2010	70,3	74,9	65,8	52,0	56,5	47,5	88,7	94,2	83,4	42,2	45,0	39,5
2011	70,2	74,7	65,8	51,2	55,5	46,9	88,3	93,7	83,0	44,0	46,9	41,3
2012	70,7	75,2	66,3	50,4	54,9	45,9	88,2	93,6	83,1	47,4	50,8	44,3
2013	71,1	75,4	67,0	50,7	55,2	46,3	88,4	93,3	83,6	49,0	52,3	46,0
2014	71,2	75,2	67,4	50,5	54,8	46,2	88,2	93,1	83,5	50,8	53,1	48,6

Concepts : activité au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ: population des ménages de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2014 provisoires.

En 2014, 71,2 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont actives (i.e. en emploi ou au chômage). C'est environ 1 point de plus que pour les années 2009-2011. Pour les hommes, ce taux est de 75,2 %, contre 67,4 % pour les femmes.

Un peu plus d'1 personne sur 2 est active entre 18 et 24 ans, comme entre 55 et 64 ans. Les seniors sont de plus en plus présents sur le marché du travail depuis la fin des années 90 et il faut remonter à 1980 pour observer un taux d'activité supérieur à 50 %. Pour les jeunes de 18-24 ans, le taux d'activité a peu varié sur la période 2012-2014, après avoir baissé d'environ 2 points entre 2009 et 2011.

Le taux d'activité des 25-54 ans est quasi stable sur la période 2011-2014 et l'écart selon le sexe continue à se réduire, s'établissant à 9,6 points en 2014, contre 13,8 points en 2003.

Tableau 6 • Taux d'emploi et taux de chômage des ressortissants de l'Union Européenne et de ceux des pays tiers en 2014

En %

	Ressortissants	de l'Union Eu	uropéenne	Non ressortissants de l'Union Européenne				
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes		
Taux d'emploi de	es 20-64 ans							
Peu diplômés	54,5	60,3	49,2	42,3	56,9	31,9		
Secondaire	69,8	73,4	65,9	50,9	57,1	44,1		
Supérieur	82,2	84,2	80,4	55,4	68,0	45,0		
Ensemble	70,8	74,2	67,6	48,2	60,0	38,4		
Taux de chômag	e des 15-64 ans							
Peu diplômés	15,3	16,5	14,0	27,2	27,3	26,9		
Secondaire	9,9	9,5	10,3	26,5	28,6	23,5		
Supérieur	5,9	5,9	5,8	20,0	17,7	22,6		
Ensemble	9,3	9,6	9,1	24,9	25,0	24,6		

Concepts: activité au sens du BIT, nomenclature de formation CITE; 5 et 6: supérieur, 3 et 4 : secondaire (bac et CAP/BEP), 1 et 2 : peu diplômés (brevet, CEP, aucun diplôme)

Champ: population des ménages de France métropolitaine.

Sources : enquête Emploi 2014, Insee, traitement Dares ; données provisoires.

En 2014, le taux d'emploi des citoyens de l'Union européenne âgés de 20 à 64 ans (28 pays, y compris les personnes de nationalité française) est de 70,8 % et celui des non ressortissants de l'Union de 48,2 %. L'écart de taux d'emploi entre les ressortissants de l'Union et ceux des pays tiers est nettement plus élevé pour les femmes (29 points) que pour les hommes (14 points).

Le taux de chômage des non ressortissants de l'Union européenne âgés de 15 à 64 ans (24,9 %) est en 2014 deux fois et demi supérieur à celui des ressortissants de l'Union (9,3 %). Cet écart est particulièrement accentué chez les diplômés de l'enseignement supérieur.

Tableau 7 • Taux de sous-emploi

En % de l'emploi

	20-64 ans			20-24 ans			25-54 ans			55-64 ans			
	Ens.	Hom.	Fem.										
2003	4,8	2,1	7,9	9,0	4,3	14,3	4,5	1,9	7,6	3,2	1,7	5,0	
2007	5,5	2,4	8,9	10,5	5,5	16,0	5,3	2,1	8,8	3,5	2,1	5,0	
2008	5,6	2,5	9,1	10,3	4,8	16,3	5,3	2,2	8,7	4,8	2,6	7,1	
2009	6,4	3,3	9,8	11,5	6,3	17,1	6,1	3,0	9,4	5,4	3,3	7,7	
2010	6,7	3,6	10,1	12,3	7,9	17,2	6,4	3,2	9,9	5,7	3,7	7,8	
2011	5,9	2,9	9,2	11,6	7,1	16,9	5,5	2,5	8,9	5,0	2,7	7,4	
2012	6,1	3,1	9,3	11,5	6,9	16,6	5,8	2,9	8,9	5,2	2,9	7,6	
2013	6,5	3,5	9,7	12,2	7,8	17,4	6,1	3,2	9,3	5,7	3,0	8,6	
2014	6,3	3,4	9,4	12,0	7,8	16,6	6,0	3,1	9,1	5,4	2,8	7,9	

Concepts: actifs occupés et sous emploi au sens du BIT, sous emploi = temps partiel subi + chômage technique ou partiel, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2014 provisoires.

En 2014, 3,4 % des hommes et 9,4 % des femmes âgés de 20 à 64 ans qui travaillent sont en situation de sous-emploi : ils travaillent à temps partiel, mais souhaitent travailler plus d'heures et sont disponibles pour le faire (temps partiel subi), ou bien ont travaillé involontairement moins que d'habitude (chômage technique ou partiel).

Le taux de sous-emploi est particulièrement élevé pour les jeunes (respectivement 7,8 % et 16,6 % des emplois occupés par les jeunes hommes et les jeunes femmes âgés de 20 à 24 ans correspondent à des situations de sous-emploi en 2014). Le taux de sous-emploi a augmenté de 4,8 % à 6,3 % entre 2003 et 2014. Depuis 2007, le taux de sous-emploi des 20-64 ans a augmenté de 0,8 point, se repliant cependant en 2011 (-0,8 point) et 2014 (-0,2 point).

#### Tableau 8 • Âge moyen de sortie du marché du travail

(Âge moyen des personnes de 50 ans ou plus se déclarant inactives à la date de l'enquête et actives 11 mois avant)

	2003	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ensemble	58,9	59,1	59,1	59,6	59,7	60,0	60,4	60,1	60,6

Concept : activité déclarée, âge exact à la date de l'enquête, sont considérées comme ayant cessé leur activité, les personnes de 50 ans ou plus se déclarant en activité 11 mois avant l'enquête et inactives à l'enquête.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2014 provisoires.

Les personnes âgées d'au moins 50 ans se déclarant inactives en 2014 alors qu'elles déclarent avoir été en emploi ou au chômage 11 mois plus tôt, sont âgées en moyenne de 60,6 ans en 2014, soit une année et demie de plus qu'en 2007 et 2008.

Tableau 9 • Taux d'emploi et taux d'emploi « sous-jacent » des 55-64 ans Taux d'emploi En %

		55-64 ans			55-59 ans		60-64 ans				
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes		
2003	37,0	40,9	33,3	54,4	60,1	49,0	13,4	14,5	12,4		
2007	38,2	40,5	36,0	55,4	58,6	52,3	15,7	16,6	14,8		
2008	38,2	40,6	35,9	56,4	59,1	53,8	16,2	18,2	14,4		
2009	38,9	41,5	36,5	58,5	61,5	55,7	16,9	18,9	15,0		
2010	39,7	42,3	37,3	60,7	64,4	57,2	17,8	19,1	16,6		
2011	41,5	44,2	39,0	64,1	67,7	60,6	18,7	20,3	17,3		
2012	44,5	47,5	41,6	67,2	71,3	63,5	21,5	23,4	19,7		
2013	45,6	48,4	43,0	67,5	71,4	64,0	23,3	24,8	21,9		
2014	47,1	48,9	45,4	68,3	71,4	65,4	25,1	25,3	24,9		

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2014 provisoires.

Taux d'emploi « sous-jacent »

	55-64 ans			55-59 ans					
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	32,9	36,2	29,8	52,6	58,0	47,4	13,3	14,4	12,2
2007	35,2	37,4	33,2	55,7	59,1	52,6	14,7	15,7	13,9
2008	36,0	38,3	33,8	56,5	59,3	53,8	15,5	17,3	13,8
2009	37,4	39,9	35,2	58,5	61,3	55,8	16,4	18,4	14,5
2010	39,1	41,5	36,7	60,6	64,2	57,2	17,5	18,8	16,2
2011	41,4	44,1	38,8	64,1	67,8	60,6	18,6	20,4	17,0
2012	44,3	47,4	41,5	67,2	71,3	63,4	21,5	23,5	19,6
2013	45,4	48,1	43,0	67,6	71,5	63,9	23,3	24,7	22,0
2014	46,7	48,4	45,1	68,3	71,4	65,4	25,1	25,4	24,8

Concepts: actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle. Taux d'emploi « sous-jacent »: moyenne arithmétique des taux par âge détaillé; il n'est donc pas pondéré par la taille des différentes cohortes et permet de neutraliser les effets de composition démographique particulièrement importants entre 2001 et 2010 avec le passage dans cet intervalle temporel de la première cohorte du baby-boom (génération 1946) dans la tranche d'âge des 55-64 ans, ce qui affecte fortement l'évolution du taux d'emploi effectif.

Champ: population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2014 provisoires.

Concernant les seniors, l'évolution du taux d'emploi entre 2000 et 2010 masque des effets de structure démographique : à partir de 2001, les premières générations nombreuses de l'après-guerre entrent dans la classe d'âge des 55-64 ans. Or, entre 55 et 64 ans, le taux d'emploi diminue fortement avec l'avancée en âge. De 2001 à 2005, l'arrivée progressive de ces premières générations de l'après-guerre tend à faire augmenter le taux d'emploi des 55-64 ans, alors qu'ensuite et jusqu'en 2010, ces premières générations vieillissant, l'effet de structure démographique joue à la baisse sur le taux d'emploi sans que cela ne reflète un changement de comportement.

Corrigé de cet effet de la démographie, le taux d'emploi des 55-64 ans (que l'on appelle alors taux d'emploi « sous-jacent ») a augmenté de façon continue entre 2003 et 2014 (+13,8 points en 11 ans), avec une accentuation de la hausse de 2008 à 2011. En 2013 et 2014, le taux d'emploi « sous-jacent » a progressé moins rapidement qu'en 2011 (respectivement 1,1 et 1,3 point contre 2,9 points en 2011), en raison notamment de l'élargissement des conditions de départ à la retraite à 60 ans inscrit dans le décret du 2 juillet 2012 et d'un cadencement non linéaire de l'allongement de l'âge légal de départ à la retraite dans la réforme de 2010 (davantage de générations atteignent l'âge légal de départ à la retraite en 2013 et 2014 qu'en 2012).

La hausse du taux d'emploi « sous-jacent » a concerné aussi bien les 55-59 ans (+15,7 points de 2003 à 2012) que les 60-64 ans (+11,8 points) et a été plus rapide pour les femmes (+15,3 points) que pour les hommes (+12,2 points).

# II - Améliorer le fonctionnement du marché du travail, combattre la segmentation

Tableau 10 • Transitions annuelles entre les différentes situations sur le marché du travail

En %

			Situa	ation l'année N	V+1					
		CDI, non salarié	Intérimaire	Autre contrat temporaire (y compris contrats aidés)	Chômage	Inactif				
	Chômeur en :									
	2007	20,2%	5,7%	15,5%	39,3%	19,3%				
	2008	16,8%	3,8%	15,1%	45,8%	18,6%				
	2009	17,5%	5,1%	16,3%	43,0%	18,1%				
	2010	16,6%	5,8%	14,3%	43,8%	19,5%				
	2011	14,3%	4,8%	16,0%	46,6%	18,3%				
	2012*	14,6%	4,6%	13,9%	46,3%	20,6%				
	2013*	14,1%	5,2%	16,2%	43,5%	20,9%				
о 2	Intérimaire en :									
nné	2007	21,6%	41,0%	12,1%	15,5%	9,7%				
<u>'a</u>	2008	13,5%	38,0%	10,4%	28,1%	10,0%				
arée	2009	17,5%	40,4%	13,4%	20,8%	7,9%				
écia	2010	16,2%	48,3%	11,4%	14,6%	9,6%				
P L	2011	18,5%	40,5%	10,5%	20,7%	9,9%				
atic	2012*	18,6%	41,5%	10,2%	20,3%	9,3%				
Situation déclarée l'année N	2013*	16,8%	38,7%	11,4%	23,2%	9,9%				
	Autre contrat tempora	ire (hors cont	rats aidés) en	:						
	2007	23,7%	2,0%	55,7%	9,6%	9,0%				
	2008	19,8%	1,6%	56,5%	13,5%	8,6%				
	2009	18,7%	2,3%	57,8%	11,7%	9,5%				
	2010	18,5%	2,2%	58,3%	11,9%	9,1%				
	2011	19,0%	2,0%	56,9%	13,3%	8,9%				
	2012*	17,8%	2,1%	55,8%	14,1%	10,1%				
	2013*	22,2%	2,2%	53,6%	12,5%	9,4%				

Concept : situation au sens du BIT ; la catégorie « CDI » comprend les contrats à durée indéterminée du secteur privé et des entreprises publiques ainsi que les titulaires de la fonction publique ; les autres contrats temporaires comprennent les contrats à durée déterminée du secteur privé et des entreprises publiques, les contractuels pour une durée limitée, auxiliaires et vacataires du secteur public, ainsi que les emplois aidés repérés par l'enquête Emploi.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi 2007-2014, Insee, traitement Dares des données du panel ; données 2011-2014 provisoires.

<sup>\*:</sup> En 2013, une modification du questionnaire de l'enquête a pu avoir un impact sur le classement des enquêtés selon leur statut d'activité au sens du BIT. En particulier, certains individus qui auraient été classés dans la catégorie « Chômage » avec les enquêtes précédentes ont pu être considérés comme « Inactifs » en 2013. Dans le tableau, les données relatives aux transitions entre l'année 2012 et l'année 2013 doivent donc être comparées avec prudence à celles portant sur les années antérieures.

Parmi les personnes au chômage en 2013, 43,5 % étaient toujours au chômage un an après, et 35,6 % étaient en emploi : 14,1 % en contrat à durée indéterminée ou en tant que non salarié, 5,2 % étaient intérimaires et 16,2% étaient employés sur un contrat temporaire.

Les personnes en emploi temporaire une année donnée, sont un peu plus fréquemment en emploi durable l'année suivante que celles qui étaient au chômage. Ce constat qui s'observe depuis 2011 aussi bien pour les travailleurs intérimaires que pour ceux titulaires d'un autre contrat court semble se confirmer : respectivement 16,8 % et 22,4 % des individus en mission d'intérim et en contrats courts (y compris contrats aidés) en 2013 sont en contrat à durée indéterminée (y compris non salariés) un an après, contre 14,1 % de ceux qui étaient au chômage en 2013. Toutefois, un nombre important d'individus reste dans le même type de contrat d'une année sur l'autre : 38,7 % des intérimaires travaillaient dans un contrat de nature identique un an plus tard. Pour les autres contrats courts, cette proportion est de 53,6 %.

Tableau 11 • Temps partiel, formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié et part de l'emploi non salarié

En %

	Part de		Part dans l'ei	mploi salarié	
	l'emploi non salarié dans l'emploi total	Emplois stables à temps plein	Emplois stables à temps partiel	Formes particulières d'emploi à temps plein	Formes particulières d'emploi à temps partiel
Ensemble					
2003	11,4	73,7	13,8	8,7	3,7
2007	11,0	72,5	14,1	9,3	4,1
2008	10,6	73,1	13,7	9,2	4,0
2009	10,9	73,0	14,3	8,8	3,9
2010	11,5	72,1	14,5	9,3	4,1
2011	11,6	71,9	14,5	9,6	4,1
2012	11,4	72,0	14,4	9,5	4,2
2013	11,2	71,6	15,0	9,4	4,0
2014	11,5	71,5	14,9	9,4	4,3
Hommes					
2003	14,3	85,2	3,6	9,2	2,0
2007	14,2	83,9	3,5	10,3	2,2
2008	13,4	84,2	3,5	10,0	2,3
2009	14,2	84,7	3,8	9,2	2,2
2010	15,0	83,3	4,2	10,1	2,4
2011	15,1	82,7	4,1	10,7	2,4
2012	14,9	83,0	4,1	10,4	2,5
2013	14,5	82,4	4,5	10,6	2,4
2014	14,6	82,3	4,7	10,4	2,7
Femmes					
2003	8,1	61,2	25,0	8,2	5,6
2007	7,4	60,6	25,1	8,3	5,9
2008	7,3	61,4	24,3	8,5	5,8
2009	7,3	61,0	25,0	8,4	5,6
2010	7,6	60,7	25,0	8,4	5,8
2011	7,8	60,8	25,0	8,4	5,8
2012	7,6	60,8	24,8	8,5	5,9
2013	7,7	60,6	25,5	8,2	5,7
2014	8,1	60,6	25,2	8,3	5,8

Concept : actifs occupés au sens du BIT, les formes particulières d'emploi comprennent l'intérim, les CDD (contractuels pour une durée limitée, auxiliaires et vacataires pour le public), ainsi que les emplois aidés en CDD.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement DARES ; données 2014 provisoires.

Depuis 2003, de 11 à 12 % des emplois sont occupés par des indépendants ; le statut d'indépendant est beaucoup plus fréquent pour les hommes (14,6 % en 2014) que pour les femmes (8,1 % en 2014).

Les formes particulières d'emploi (intérim, contrats à durée limitée) concernent 13,7 % des emplois salariés en 2014. Depuis 2007, cette part est comprise entre 13 % et 14 %. Les femmes salariées occupent un peu plus souvent une forme particulière d'emploi que les hommes (respectivement 14,2 % contre 13,1 %).

En 2014, 31,0 % des femmes et 7,4 % des hommes salariés travaillent à temps partiel. Depuis 2003, la part du travail à temps partiel dans l'emploi salarié féminin est stable alors qu'elle s'est accrue pour les hommes (+1,7 point entre 2003 et 2014).

Les emplois à temps plein sous contrat sans limitation de durée (CDI, agents titulaires de la fonction publique) restent très majoritaires parmi les emplois salariés : ils représentent 71,5 % de l'ensemble des emplois salariés en 2014 (-1,6 point par rapport à 2008 et -2,3 points par rapport à 2003). C'est surtout le cas pour les hommes : plus de huit emplois salariés sur dix contre six sur dix pour les femmes.

Tableau 12 • Taux d'emploi régionaux

En %

Région	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Alsace	73,6	72,3	72,4	71,0	70,8	70,9	70,8	70,8	70,4
Aquitaine	69,4	69,2	69,5	68,7	68,7	68,8	69,0	69,4	69,3
Auvergne	68,4	69,1	69,4	68,4	68,3	68,2	68,5	69,2	69,4
Basse-Normandie	69,9	69,4	69,8	68,7	68,5	68,4	68,6	68,7	68,3
Bourgogne	69,0	69,6	70,1	68,8	68,4	68,5	68,7	68,7	68,2
Bretagne	69,4	70,2	70,4	69,4	69,5	69,5	69,6	69,5	69,1
Centre	71,0	71,0	71,6	70,7	70,6	70,5	70,5	70,5	70,1
Champagne-Ardenne	68,1	68,0	68,4	67,1	67,1	67,2	66,9	66,8	66,4
Corse	57,6	59,6	60,6	62,0	63,8	64,5	64,7	64,9	64,7
Franche-Comté	70,3	70,2	70,5	69,1	69,1	69,6	69,5	69,4	68,9
Haute-Normandie	67,8	69,0	69,5	68,0	67,4	67,3	67,2	67,0	66,5
Île-de-France	74,8	74,5	75,4	74,6	74,3	74,3	74,6	74,8	74,8
Languedoc-Roussillon	62,1	64,1	64,4	63,6	63,7	63,4	63,1	63,0	62,5
Limousin	68,6	67,7	67,9	66,7	66,5	66,4	66,5	66,8	66,5
Lorraine	67,5	67,7	68,1	66,8	66,6	66,5	66,3	66,2	65,1
Midi-Pyrénées	68,9	69,7	70,0	69,3	69,3	69,3	69,6	69,8	69,3
Nord-Pas de Calais	63,4	64,6	65,0	64,0	63,8	64,1	64,2	64,2	64,1
Pays de la Loire	71,6	72,2	72,9	71,4	71,2	71,2	71,3	71,3	70,8
Picardie	67,1	67,1	67,7	66,4	65,9	65,7	65,5	65,4	65,0
Poitou-Charentes	68,6	68,6	68,9	67,8	67,8	67,8	68,0	68,3	67,9
Provence-Alpes-Côte d'azur	64,9	68,8	69,8	69,6	69,9	69,9	70,2	70,5	70,2
Rhône-Alpes	72,3	73,4	73,9	72,4	72,4	72,7	72,8	72,9	72,7
France métropolitaine	69,7	70,3	70,9	69,9	69,8	69,8	69,9	70,0	69,7

Note : les taux d'emploi, relatifs à la tranche d'âge 20-64 ans, sont calculés en moyenne annuelle. Des différences méthodologiques expliquent la légère surestimation des taux d'emploi pour la France métropolitaine affichés dans ce tableau par rapport à ceux présentés page 6.

Source : estimations annuelles d'emploi et estimations de population, calculs Synthèse et conjoncture du marché du travail, Insee, données 2013 et 2014 provisoires.

Tableau 13 • Dispersion des taux d'emploi régionaux

	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Indicateur de dispersion	5,5	4,5	4,7	4,7	4,6	4,7	4,8	4,9	5,1

Lecture : la dispersion est mesurée par le coefficient de variation des taux d'emploi régionaux, pondérés par la population des 20-64 ans de la région. Les taux d'emploi sont pris en moyenne annuelle.

Le coefficient de variation est l'écart-type divisé par la moyenne. Ce coefficient diminue lorsque les taux d'emploi se rapprochent de la moyenne, et il augmente lorsque les taux s'écartent (la disparité entre régions s'accroît).

Source : estimations annuelles d'emploi et estimations de population, calculs Synthèse et conjoncture du marché du travail, Insee, données 2013 et 2014 provisoires.

Entre 2008 et 2009, du fait de la récession économique, les taux d'emploi ont fortement diminué dans la plupart des régions. Entre 2009 et 2013, les évolutions des taux d'emploi ont été plus modérées, un peu plus de la moitié des régions ayant connu une hausse de leur taux d'emploi sur cette période. En 2014, le taux d'emploi des personnes de 20 à 64 ans en France métropolitaine atteint 69,7 %, contre 70,0 % en 2013. En 2014, les taux d'emploi se sont repliés dans la plupart des régions. Ils s'étendent, en France métropolitaine, de 62,5 % pour le Languedoc-Roussillon à 74,8 % pour l'Île-de-France. Après avoir diminué de 2000 à 2004, l'indicateur de dispersion régionale des taux d'emploi a par la suite légèrement augmenté jusqu'en 2008. Entre 2008 et 2011, la dispersion entre les régions est restée relativement stable. Elle a ensuite sensiblement augmenté entre 2011 et 2014.

Tableau 14 • Taux de chômage régionaux

En %

Région	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Alsace	4,8	7,0	6,4	8,3	8,4	8,0	8,6	9,1	9,1
Aquitaine	8,4	7,4	6,9	8,3	8,6	8,7	9,3	9,7	9,7
Auvergne	7,5	6,9	6,5	8,0	8,0	7,9	8,4	8,7	8,7
Basse-Normandie	7,7	7,3	6,8	8,6	8,4	8,4	8,8	9,2	9,1
Bourgogne	7,1	6,8	6,3	8,1	8,3	8,1	8,7	9,2	9,0
Bretagne	6,7	6,5	5,9	7,5	7,6	7,4	8,2	8,7	8,7
Centre	6,7	6,6	6,2	8,0	8,2	8,1	8,8	9,4	9,4
Champagne-Ardenne	8,3	8,1	7,6	9,4	9,0	9,1	10,0	10,7	10,7
Corse	11,2	8,4	7,6	8,3	8,6	8,8	9,2	9,8	10,2
Franche-Comté	6,1	7,1	6,7	9,0	8,8	8,0	8,8	9,4	9,3
Haute-Normandie	9,5	8,3	7,7	9,8	9,9	9,8	10,5	11,1	10,9
Île-de-France	7,2	7,2	6,3	7,6	7,9	7,8	8,3	8,7	8,8
_Languedoc-Roussillon	12,9	10,6	10,0	11,8	12,0	12,2	13,1	13,9	14,0
Limousin	6,4	6,3	6,0	7,6	7,8	8,0	8,7	9,1	9,0
Lorraine	7,3	7,8	7,3	9,4	9,4	9,2	9,9	10,6	10,5
_Midi-Pyrénées	8,6	7,7	7,1	8,6	8,9	8,9	9,6	10,1	10,2
Nord-Pas de Calais	11,6	10,7	10,1	12,1	12,2	12,0	12,7	13,2	12,8
Pays de la Loire	6,8	6,4	5,9	7,9	7,8	7,5	8,1	8,6	8,7
Picardie	9,2	8,7	8,3	10,4	10,5	10,4	11,3	11,8	11,5
Poitou-Charentes	8,0	7,2	6,8	8,5	8,5	8,3	9,0	9,3	9,3
Provence-Alpes-Côte d'azur	11,5	9,2	8,4	9,9	10,2	10,4	10,9	11,4	11,4
Rhône-Alpes	7,1	6,6	6,2	8,1	8,1	7,8	8,4	8,7	8,7
France métropolitaine	8,2	7,7	7,1	8,7	8,9	8,8	9,4	9,8	9,8

Note : les taux de chômage sont calculés en moyenne annuelle. Population des personnes âgées de 15 ans et plus.

Source : estimations de chômage, calculs Synthèse et conjoncture du marché du travail, Insee, données 2013 et 2014 provisoires.

Tableau 15 • Dispersion des taux de chômage régionaux

	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Indicateur de dispersion	23,4	16,4	17,5	15,3	15,1	16,1	15,6	15,6	14,9

Lecture : la dispersion est mesurée par le coefficient de variation des taux de chômage régionaux, pondérés par la population active de la région. Les taux de chômage sont pris en moyenne annuelle.

Le coefficient de variation est l'écart-type divisé par la moyenne. Ce coefficient diminue lorsque les taux de chômage se rapprochent de la moyenne, et il augmente lorsque les taux s'écartent (la disparité entre régions s'accroît).

Source : Insee, calculs Synthèse et conjoncture du marché du travail, Insee, données 2013 et 2014 provisoires.

Entre 2008 et 2009, les taux de chômage ont nettement augmenté dans toutes les régions (+1,6 point en France métropolitaine). Entre 2009 et 2010, la hausse a été plus modérée (+0,2 point pour la métropole). Les variations de taux de chômage régionaux ont été aussi de faible ampleur en 2011. Dans une tendance globale de léger repli du chômage, deux-tiers des régions ont vu leur taux de chômage diminuer. Les difficultés sur le marché du travail observées depuis la mi-2011 ont conduit à une hausse nette des taux de chômage régionaux en 2012 qui s'est poursuivie en 2013. Le taux de chômage en France métropolitaine a ainsi crû de 0,6 point en 2012 puis de 0,4 point en 2013 pour atteindre 9,8 %. En 2014, il s'est stabilisé; les taux de chômage des régions métropolitaines vont de 8,7 % en Auvergne, Bretagne, Pays de la Loire et Rhône Alpes à 14,0 % en Languedoc-Roussillon.

L'indicateur de dispersion régionale des taux de chômage s'est réduit en période de ralentissement de l'économie (2001-2004 et 2008-2010) et s'est élevé en période d'amélioration conjoncturelle (2004-2008). Après avoir augmenté d'un point entre 2010 et 2011, la dispersion des taux de chômage régionaux s'est repliée en 2012. Elle s'est stabilisée entre 2012 et 2013, avant de se réduire à nouveau en 2014.

Tableau 16 • Accidents du travail et maladies professionnelles

#### Évolution des accidents du travail reconnus

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Accidents avec arrêt, en milliers	743	704	651	659	670	641	618
Indice de fréquence	44,1	38,0	36,0	36,0	36,2	35,0	33,8
Taux de gravité	1	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4
Décès	730	569	538	529	552	558	541

Note : les accidents avec arrêt désignent l'ensemble des accidents de travail indemnisés, pour la première fois l'année considérée, par le versement d'une prestation en espèces (indemnité journalière, indemnité en capital, rente), ou qui pourraient l'être si la victime disposait d'ayant droit.

Champ : 18 millions de salariés du régime général de Sécurité sociale en 2013, essentiellement du secteur privé non agricole.

Source : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS).

Le risque d'être victime d'un accident du travail reconnu (AT) peut être mesuré par l'indice de fréquence (nombre d'AT avec arrêt reconnus pour 1 000 salariés). Il est calculé sur les 18 millions de salariés du régime général de Sécurité sociale en 2013, essentiellement du secteur privé non agricole.

Le nombre de cas reconnus d'AT avec arrêt est en baisse de 703 976 en 2008 à 618 263 en 2013. Cette baisse s'inscrit dans la continuité d'une tendance de long terme à la baisse des AT : entre 2000 et 2013, le nombre d'accidents reconnus a reculé de 125 000 cas, soit une baisse de 17 %. L'indice de fréquence passe pour sa part de 44,1 en 2000 à 33,8 en 2013, soit une diminution de 23 %.

Comme lors de chaque récession, la crise financière s'est traduite par une baisse très marquée de l'indice de fréquence des AT entre 2008 et 2009, du fait du ralentissement de l'activité économique. En effet lors d'une récession, l'intensité du travail tend à baisser car la réduction de l'emploi n'est pas aussi rapide que la baisse de la production. Ainsi, entre 2008 et 2009, les groupes de secteur d'activité<sup>1</sup> ayant connu les plus fortes réductions de leurs effectifs (métallurgie, chimie, industries du bois, services hors banques et assurances) sont aussi ceux qui enregistrent les plus fortes baisses du risque d'AT, de -8 à -10 %. De même, la baisse du recours à l'intérim (-26 % en 2009) et peut-être, dans une moindre mesure, le possible changement de statut principal de certains intérimaires en auto-entrepreneur (dont les AT ne sont plus déclarés à la CNAM), contribuent à la baisse de l'indice de fréquence entre 2008 et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Comités techniques nationaux (CTN)

2009.

Depuis une dizaine d'années, si les salariés sont moins exposés au risque d'AT reconnu, ceux-ci sont plus graves. Le taux de gravité (nombre de jours perdus suite à un AT par millier d'heures de travail) a augmenté de 40 % depuis 2000.

Le nombre d'AT mortels, en baisse de 2000 à 2010, a connu une faible hausse en 2011 et 2012. En 2013 il diminue légèrement (-17 décès par rapport à 2012). Depuis 2000 le nombre d'AT mortels a diminué de 25 %.

#### Évolution des maladies professionnelles indemnisées chaque année

En nombre

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Maladies professionnelles, en milliers	21	45	49	51	55	54	51
Décès	237	425	564	533	570	523	430

Note : les maladies professionnelles désignent l'ensemble des maladies professionnelles indemnisées, pour la première fois l'année considérée, par le versement d'une prestation en espèces (indemnité journalière, indemnité en capital, rente).

Champ : 18 millions de salariés du régime général de Sécurité sociale en 2013, essentiellement du secteur privé non agricole.

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Le nombre de maladies professionnelles (MP) indemnisées connait une hausse spectaculaire entre 2000 et 2013 : + 145 %. Cette augmentation résulte à la fois d'une tendance à l'intensification du travail et d'un élargissement des « tableaux » ouvrant droit à indemnisation, ainsi que d'une plus grande sensibilisation du corps médical à l'origine potentiellement professionnelle de certaines pathologies.

Depuis 2008 la hausse est moins prononcée (+30 %) et en 2012 et 2013 le nombre de MP indemnisées est en légère baisse (respectivement -2% et -5%).

La part des affections périarticulaires, autrement nommées Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), continue d'augmenter. Elles représentent comme en 2012 plus de 85% des maladies professionnelles indemnisées en 2013.

Le nombre de décès provoqués par les MP reconnues a presque doublé depuis 2000. Cependant, après un maximum atteint en 2011, il connaît une baisse importante entre 2012 et 2013 (-18 %). L'essentiel de cette baisse des décès provient de maladies liées à l'amiante.

### III - Des politiques d'activation du marché du travail

Tableau 17 • Taux de chômage de longue durée

En % de la population active

Année	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	3,3	3,0	3,7
2007	3,1	2,9	3,2
2008	2,6	2,6	2,7
2009	3,1	3,1	3,1
2010	3,6	3,6	3,5
2011	3,6	3,6	3,6
2012	3,8	3,9	3,7
2013	4,0	4,1	3,9
2014	4,2	4,4	3,9

Note : les chômeurs pour lesquels la durée de chômage n'est pas renseignée sont répartis au prorata entre moins d'un an et plus d'un an.

Concepts : activité au sens du BIT.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2014 provisoires.

En 2014, 4,2 % des actifs sont au chômage depuis au moins un an. Alors que le taux de chômage de longue durée avait baissé entre 2003 et 2008 (-0,7 point), il s'est accru chaque année depuis 2008, augmentant de 1,5 point en 6 ans.

De 2003 à 2007, le taux de chômage de longue durée des femmes était sensiblement supérieur à celui des hommes (+0,7 point de 2003 à 2005). De 2009 à 2011, ces 2 taux sont devenus sensiblement égaux et depuis 2012 le taux de chômage de longue durée des femmes est inférieur à celui des hommes avec un écart qui s'accroît (-0,5 point en 2014).

Tableau 18 • Taux d'activation des chômeurs de longue durée

	ation des che		3	
	CLD bénéficiant d'une mesure d'activation en 2013 (a)	Chômeurs de longue durée (cat. A) en 2013 (b)	Taux d'activation en 2013 (a) / (a)+(b)	Rappel : taux d'activation en 2012
Ensemble	328 230	1 269 088	20,5%	20,0%
< 25 ans (> 6 mois)	71 259	194 464	26,8%	24,0%
25 ans & + (> 12 mois)	256 971	1 074 624	19,3%	19,2%
Hommes	142 739	675 983	17,4%	17,5%
H < 25 ans (> 6 mois)	30 885	103 502	23,0%	21,7%
H 25 ans & + (> 12 mois)	111 854	572 481	16,3%	16,7%
Femmes	185 491	593 105	23,8%	22,5%
F < 25 ans (> 6 mois)	40 374	90 962	30,7%	26,3%
F 25 ans & + (> 12 mois)	145 117	502 143	22,4%	21,7%
Détail par catégorie :				
catég.2 : Formation professionnelle	21 809	1 269 088	1,7%	1,4%
H < 25 ans (> 6 mois)	2 234	103 502	2,1%	2,0%
H 25 ans & + (> 12 mois)	4 663	572 481	0,8%	0,7%
F < 25 ans (> 6 mois)	6 827	90 962	7,0%	5,1%
F 25 ans & + (> 12 mois)	8 085	502 143	1,6%	1,2%
catég.4 : Aides à l'emploi marchand	69 237	1 269 088	5,2%	5,6%
H < 25 ans (> 6 mois)	9 899	103 502	8,7%	10,7%
H 25 ans & + (> 12 mois)	25 862	572 481	4,3%	4,7%
F < 25 ans (> 6 mois)	9 202	90 962	9,2%	9,1%
F 25 ans & + (> 12 mois)	24 274	502 143	4,6%	4,7%
catég. 6 : Création directe d'emploi	166 675	1 269 088	11,6%	10,8%
H < 25 ans (> 6 mois)	14 534	103 502	12,3%	8,7%
H 25 ans & + (> 12 mois)	44 727	572 481	7,2%	7,2%
F < 25 ans (> 6 mois)	21 159	90 962	18,9%	14,5%
F 25 ans & + (> 12 mois)	86 255	502 143	14,7%	14,0%
catég.7 : ACCRE	70 509	1 269 088	5,3%	5,3%
H < 25 ans (> 6 mois)	4 218	103 502	3,9%	4,0%
H 25 ans & + (> 12 mois)	36 602	572 481	6,0%	6,2%
F < 25 ans (> 6 mois)	3 186	90 962	3,4%	3,2%
F 25 ans & + (> 12 mois)	26 503	502 143	5,0%	5,0%

Après un pic à 350 000 en 2010 suivi d'une forte baisse l'année suivante, le nombre de chômeurs de longue durée (CLD) ayant bénéficié d'une mesure d'activation progresse par rapport à 2012 (300 000) pour s'établir à 330 000 en 2013. Toutefois, avec la poursuite de l'accroissement du chômage de longue durée, le taux d'activation reste stable aux alentours de 20%.

Tableau 19 • Prévention et participation des chômeurs de longue durée aux mesures actives

En %

	Demandeur ne bénéficia "ser d'accompa	int pas d'un vice	Demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas d'un "nouveau départ"							
	Moins de 25 ans	25 ans et plus	Moi	ins de 25 aı	าร	25 ans et plus				
	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes		
À l'hor	izon de 4 mo	is								
2004	24%	35%	27%	26%	28%	39%	38%	40%		
2005	22%	32%	25%	24%	26%	36%	35%	37%		
2006	20%	28%	23%	22%	24%	33%	32%	34%		
2007	17%	23%	22%	22%	23%	32%	31%	32%		
2008	19%	25%	26%	26%	25%	34%	34%	34%		
2009	19%	27%	27%	28%	26%	37%	37%	36%		
2010	17%	25%	25%	25%	25%	35%	35%	35%		
2011	18%	26%	26%	26%	26%	36%	35%	36%		
2012	19%	28%	28%	29%	28%	37%	37%	37%		
2013	16%	24%	28%	29%	28%	37%	38%	37%		
À l'hor	izon de 12 m	ois								
2004	4%	10%	5%	4%	5%	13%	12%	14%		
2005	3%	8%	4%	4%	4%	11%	10%	11%		
2006	2%	5%	3%	3%	4%	8%	8%	9%		
2007	2%	4%	4%	4%	4%	9%	8%	9%		
2008	2%	5%	5%	5%	5%	10%	11%	10%		
2009	3%	6%	5%	6%	5%	12%	12%	11%		
2010	2%	6%	5%	5%	5%	11%	11%	11%		
2011	3%	7%	6%	6%	6%	13%	13%	13%		
2012	3%	8%	6%	6%	6%	13%	13%	13%		
<b>2013</b>	2%	6%	6%	6%	5%	13%	13%	13%		

Services d'accompagnement : nombre de demandeurs d'emploi entrés en catégorie A au mois M et continûment demandeurs d'emploi 4 mois/12 mois suivants, n'ayant participé à aucun service d'accompagnement (catégorie PMT 1.1.2) rapporté au nombre de demandeurs d'emploi entrés en catégorie A au mois M.

Nouveaux départs : part des demandeurs d'emploi entrés en catégorie A au mois M et continûment demandeurs d'emploi au cours des 4 mois/12 mois suivants qui n'ont participé à aucune mesure de politique active du marché du travail (catégories PMT 2 à 7) parmi ceux entrés en catégorie A au mois M.

Demandeurs de catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Source : Pôle emploi, fichier historique

En 2013, 16 % des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 4 mois suivant leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucun service d'accompagnement (ateliers, évaluations, parcours d'accompagnement, etc.). Ce taux est plus élevé parmi les nouveaux demandeurs d'emploi âgés de 25 ans et plus (24 %). La même année, 2 % des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans et 6 % de ceux âgés de 25 ans et plus sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 12 mois suivant leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucun service d'accompagnement.

En 2013, 28 % des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 4 mois suivant leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucune mesure d'accompagnement permettant un « nouveau départ » (du type formation professionnelle, incitation à

l'emploi, emploi protégé et réadaptation, création directe d'emploi ou aides à la création d'entreprise). Ce taux est plus élevé parmi les nouveaux demandeurs d'emploi âgés de 25 ans et plus (37 %). En 2013, 6 % des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans et 13 % de ceux âgés de 25 ans et plus sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 12 mois suivant leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucune mesure de politique du marché du travail. Les différences entre les femmes et les hommes ne sont pas significatives.

Tableau 20 • Évolution des dépenses de politiques du marché du travail (PMT) (catégories 2 à 7)

En % PIB

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépense PMT (2-7) en % PIB	0,70%	0,62%	0,71%	0,80%	0,65%	0,62%	0,66%

Source : Dares, à partir d'Eurostat, INSEE et Dares.

Après une réduction des dépenses pour les mesures actives (catégories 2 à 7) en 2011 et 2012, celles-ci ont augmenté de près de 7 % en 2013. La progression des dépenses associées aux contrats aidés dans le secteur non marchand, après deux années de forte baisse, a été particulièrement notable.

Tableau 21 • Évolution des dépenses de politiques du marché du travail (catégories 2 à 7) par personne souhaitant travailler

En euros constants (prix 2012)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépense de PMT (2-7) par PST	4 306 €	4 178 €	3 881 €	4 431 €	3 694 €	3 364 €	3 443 €

Source : Dares, à partir d'Eurostat, INSEE et Dares.

Les dépenses pour les politiques actives du marché du travail (catégories 2 à 7), rapportées à la population souhaitant travailler sont stables en 2013 (+2 %) après une baisse de près de 11 % en 2012. La hausse des dépenses actives est compensée par l'augmentation du nombre de personnes souhaitant travailler (+5 %).

Tableau 22 • Évolution des participants aux politiques du marché du travail (catégories 2 à 7) pour 100 personnes souhaitant travailler

En %

	Total	Hommes	Femmes
2013	34,6	34,6	28,3
2012	37,8	37,8	31,1
2011	40,4	43,1	31,6
2010	44,1	46,7	35,2
2009	41,8	43,2	32,6
2008	53,0	59,9	40,9
2007	53,4	57,6	39,5

Source : Dares, à partir d'Eurostat, base Politiques du marché du travail. Données estimées.

La part des personnes souhaitant travailler bénéficiant d'une mesure active s'est repliée depuis 2009, en raison de la forte dégradation du marché du travail depuis la mi-2008. Elle était remontée en 2010, avec le développement des contrats aidés dans le cadre du plan de relance de l'économie. Depuis 2011, cette part baisse, principalement en raison de l'augmentation du nombre de personnes souhaitant travailler.

## IV - Adéquation du système de protection sociale et attractivité du travail

#### 1. Adéquation du système de protection sociale

Tableau 23 • Taux de pauvreté des individus au seuil de 60 % du niveau de vie médian selon leur type d'activité (concept BIT)

								En	%
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010*	2011*	2012*
Activité BIT (1) de l'individu	ı								
Ensemble (y compris moins de 15 ans)	13,1	13,1	13,4	13,0	13,5	14,1	14,0	14,3	13,9
Actifs occupés	7,5	7,5	7,8	7,4	7,6	7,6	7,6	8,0	7,5
Chômeurs	34,5	34,9	36,4	35,9	35,0	36,5	35,9	38,9	37,2

<sup>(1) :</sup> Le mode de calcul de la variable activité au sens du BIT a été modifié en 2007 pour se rapprocher de la définition retenue dans l'interprétation communautaire, ce qui explique certaines évolutions heurtées. Âge atteint au cours de l'année de perception des revenus.

Champ individus : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas un étudiant.

Champ revenu : le revenu déclaré du ménage est positif ou nul.

Sources: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2012.

Les personnes en emploi sont beaucoup moins souvent exposées à la pauvreté que les autres : le rapport entre leur taux de pauvreté et celui de l'ensemble de la population a même diminué de 0,57 à 0,54 entre 2005 et 2010. A l'inverse, le taux de pauvreté des chômeurs est nettement plus élevé que le taux moyen. Sur toute la période récente, le rapport entre ces deux taux se maintient aux alentours de 2,6 - 2,8. L'emploi reste donc le meilleur rempart contre la pauvreté et ce rôle protecteur s'est même renforcé au cours de la dernière décennie.

Tableau 24 • Évolution des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8)

En % de PIB

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépense PMT (8)	1,16%	1,12%	1,38%	1,40%	1,36%	1,41%	1,46%

Source : Dares, à partir d'Eurostat, INSEE et Dares.

En 2013, les dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) ont augmenté de 4,3 % en euros constants (30,9 Md€ après 29,4 Md€ en 2012). Le ratio de la dépense rapportée au PIB passe ainsi de 1,41 % à 1,46 % du PIB, soit le niveau le plus élevé depuis 2005.

Tableau 25 • Évolution des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) par personne souhaitant travailler

En euros

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépense de PMT (8) par PST	7 202 €	7 515 €	7 542 €	7 702 €	7 658 €	7 623 €	7 603 €

Source : Dares, à partir d'Eurostat, INSEE et Dares.

Les dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) augmentent de 4,3 % en euros constants en 2013, tandis que la population souhaitant travailler progresse également (+5,3 %). Au final, le ratio se stabilise en 2013 (-1 %).

<sup>\*</sup> À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010 alors qu'elles s'appuyaient auparavant sur l'enquête Patrimoine 2004.

#### 2. Accroître l'attractivité du travail et de l'activité

Tableau 26 • Nombre de foyers fiscaux concernés par la prime pour l'emploi

Année d'imposition	2001	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
En millions	8,7	8,9	8,9	8,2	7,3	6,7	6,3	5,9	5,5
En % du nombre total de foyers fiscaux	26,3%	25,0%	24,7%	22,5 %	20,0%	18,2%	17,4%	16,0%	14,9%

Champ: France entière.

Lecture: En 2014, 5,5 millions de foyers fiscaux ont bénéficié de la PPE au titre de leurs revenus 2013.

Sources : Données Direction Générale des Finances Publiques, traitement DG Trésor.

Créée en 2001, la Prime pour l'Emploi (PPE) a permis d'augmenter le surcroît de revenu disponible procuré par l'exercice d'une activité professionnelle faiblement rémunérée. Ce crédit d'impôt vise à compenser une partie de l'augmentation des prélèvements et de la diminution des aides sociales liées à l'exercice d'une activité professionnelle. La désindexation du barème de la PPE à partir de 2009 (le barème restant donc inchangé depuis 2008) et l'imputation du RSA activité sur la PPE versée à partir de 2010 expliquent la baisse du nombre de foyers fiscaux bénéficiant de la PPE, qui est passé de 8,9 millions de foyers en 2008 à 5,5 millions en 2014.

Tableau 27 • Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

Données au 31 décembre

	RSA « Activité »	RSA	RSA « Activité » en % du RSA
2009	598 800	1 730 200	34,6 %
2010*	665 600	1 833 800	36,3 %
2011	675 600	1 869 600	36,1 %
2012	690 700	1 964 200	35,2 %
2013	734 600	2 100 900	35,0 %

Champ : France métropolitaine. Source : Données CNAF et MSA.

Données au 31 décembre

	RSA « Activité »	RSA	RSA « Activité » en % du RSA
2011	707 800	2 067 300	34,2 %
2012	727 000	2 176 200	33,4 %
2013	778 200	2 330 200	33,4 %

Champ : France entière.

Source : Données CNAF et MSA.

À partir du 1<sup>er</sup> juin 2009, le RSA a remplacé le RMI et l'API en France métropolitaine. Le RSA est un dispositif familial, sous conditions de ressources, destiné à un foyer. Il peut être versé à toute personne résidant en France et âgée d'au moins 25 ans, ou sans condition d'âge pour les personnes assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, il a été étendu aux personnes de moins de 25 ans ayant travaillé au moins deux ans au cours des trois dernières années. Il est en vigueur dans les Dom depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (à Mayotte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012).

Le RSA complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti. Ce dernier est calculé comme la somme de deux composantes :

- un montant forfaitaire, dont le barème varie en fonction de la composante familiale

<sup>\*</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le champ du RSA s'est élargi au moins de 25 ans (sous conditions de travail). Les allocataires du "RSA jeune" représentent moins de 1% de l'ensemble.

#### du foyer;

- une fraction (62 %) des revenus professionnels des membres du foyer.

Les bénéficiaires cessent de percevoir l'allocation lorsque les revenus du foyer excèdent le niveau du revenu garanti. Ainsi, pour les personnes appartenant à un foyer dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire, le RSA assure un rôle de minimum social (« RSA socle »). Pour les personnes ayant un revenu d'activité et appartenant à un foyer dont les ressources sont inférieures au revenu garanti, le RSA assure un rôle de complément au revenu d'activité (« RSA activité »). On distingue le RSA « activité seul » (pour les personnes ayant une activité professionnelle et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire), et le RSA « socle + activité » (pour les personnes ayant une activité professionnelle et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire). Il n'est pas nécessaire d'avoir perçu le RSA socle pour percevoir le RSA activité.

Au 31 décembre 2013, 2,33 millions de foyers bénéficient du RSA en France entière. A cette même date, 778 200 personnes bénéficient du RSA « activité» soit 33,4 % des allocataires du RSA. En France métropolitaine, en 2010, le nombre d'allocataires du RSA activité a augmenté plus rapidement que celui du nombre d'allocataires du RSA dans son ensemble. En revanche, depuis cette date, la croissance du nombre d'allocataires du RSA dans son ensemble. La part des allocataires au RSA activité dans l'ensemble du RSA est donc en baisse depuis 2010. Toutefois, seule la part des allocataires au RSA « activité seul » est en baisse (25,1 % en 2010 contre 23,3 % en 2013). Celle des allocataires au RSA « socle + activité » se stabilise depuis 2010.

### V - Concilier la vie familiale et la vie professionnelle

Tableau 28 • Articulation emploi-famille en 2013

### Activité, temps de travail et chômage selon la situation familiale et l'âge des enfants en 2013

En %

	Taux d'	activité	Emploi a	à temps plet	Emploi a	à temps tiel	Part chômag la popu tot	ge dans ulation
	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.
En couple	67,1	76,8	41,5	66,4	20,0	4,1	5,7	6,3
sans enfant	65,0	71,1	43,2	61,5	16,5	4,6	5,3	4,9
1 enfant de moins de 3 ans	83,4	96,4	57,6	83,9	18,1	4,3	7,7	8,2
2 enfants dont au moins 1 de moins de 3 ans	68,1	96,1	32,1	85,1	30,7	4,2	5,3	6,9
3 enfants ou plus dont au moins 1 de moins de 3 ans	41,2	87,6	17,4	70,2	19,5	5,4	4,3	12,0
1 enfant âgé de 3 ans ou plus	72,7	78,7	47,2	67,4	19,3	4,2	6,2	7,1
2 enfants âgés de 3 ans ou plus	71,7	78	43,8	69,3	23	3,6	5	5,1
3 enfants ou plus âgés de 3 ans ou plus	55,7	67,9	28,2	56,1	20,8	3,6	6,8	8,2
Non en couple	66,6	72	43,3	55,3	14,6	5,7	8,7	11
sans enfant	67,8	75,5	47,2	58,2	13,6	6,1	7,0	11,2
avec un enfant ou plus	66,3	56,3	37,3	43,0	16,9	3,8	12,0	9,4
Ensemble	67,0	75,5	42,0	63,3	18,4	4,6	6,6	7,6

Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ: France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source: Insee, enquêtes emploi T1 au T4 2012

En 2013, 67,1 % des femmes en couple âgées de 15 à 64 ans sont présentes sur le marché du travail, qu'elles soient actives occupées à temps complet (41,5 %), occupées à temps partiel (20 %) ou au chômage (5,7 %). Pour les mères en couple, la présence d'un ou deux enfants, lorsqu'ils sont âgés de 3 ans ou plus, se conjugue souvent avec l'exercice d'une activité professionnelle. Avec au moins 3 enfants, tous âgés de 3 ans ou plus, l'activité féminine est plus faible qu'avec un ou deux enfants, tous âgés de 3 ans ou plus. Ces écarts de taux d'activité selon le nombre d'enfants sont plus prononcés au sein des femmes qui ont au moins un enfant âgé de moins de 3 ans. De plus, lorsqu'elles travaillent, ces femmes le font plus souvent à temps partiel. A l'inverse, le taux d'activité des hommes n'est que peu influencé par le nombre et l'âge de leurs enfants.

Tableau 29 • Structures d'accueil des jeunes enfants au 31 décembre 2013 (hors écoles maternelles)

Structures d'accueil	Nombre de structures	Nombre de places	Nombre de places rapporté au nombre d'enfants de la classe d'âge
Crèches collectives	2 243	81 923	3,6 % (0-2 ans)
dont crèches parentales	129	2 053	0,1 % (0-2 ans)
Jardins d'éveil et jardins d'enfants	267	8 667	0,2 % (2-6 ans)
Haltes-garderies	1 429	23 801	0,4 % (0-6 ans)
Structures multi-accueil	8 048	- type collectif 230 060	10,0 % (collectif) (0-2 ans)
Structures muiti-accueil	- type familial 10 730		0,2 % (familial) (0-6 ans)
Total accueil collectif (hors accueil familial)	11 987	344 451	6,3 % (0-6 ans)
Services d'accueil familial	671	41 297	0,8 % (0-6 ans)
Total établissements	12 658	396 478	7,3 % (0-6 ans)
	Nombre d'assistantes maternelles agréées en activité au 31/12/2013	Capacité d'accueil théorique	Capacité d'accueil théorique rapportée au nombre d'enfants de la classe d'âge
Assistantes maternelles en activité	321 592	981 683	18,0 % (0-6 ans)

Champ: France métropolitaine.

Notes:

Le pourcentage des enfants pris en charge doit être utilisé avec précaution : d'une part, un même enfant peut être pris en charge par plusieurs de ces structures ; d'autre part, le nombre de places indiquées ici n'est pas le nombre d'enfants réellement accueillis, mais correspond aux capacités autorisées, rapportées : au nombre d'enfants de moins de trois ans au 31/12/2013 (2 292 303) ; au nombre d'enfants de 0 à 6 ans au 31/12/2013 (5 449 528) ; au nombre d'enfants de 2 à 6 ans au 31/12/2013 (3 926 532).

Les crèches collectives accueillent des enfants de moins de 3 ans.

Crèches parentales : appelées « établissements à gestion parentale » depuis le décret du 1er août 2000 : il s'agit d'établissements constitués en association avec les parents qui sont à l'initiative de sa création et qui assurent sa gestion. Ils participent à l'accueil des enfants aux côtés des professionnels (nombre de places limité à 20) et accueillent des moins de 3 ans.

Services d'accueil familial ou crèches familiales : regroupent des assistantes maternelles agréées qui accueillent chacune de 1 à 4 enfants à leur domicile sous la direction d'une puéricultrice, d'un médecin ou d'un éducateur de jeunes enfants. Accueil des 0 à 6 ans mais la distinction par âge n'est pas connue.

Jardins d'enfants : structures alternatives à l'école maternelle ouvertes aux enfants de 2 à 6 ans.

Jardins d'éveil : structures alternatives à l'école maternelle ouvertes aux enfants de 2 à 3 ans.

Haltes-garderies : établissements d'accueil occasionnel ou à temps partiel des enfants de moins de 6 ans.

Structures multi-accueil : établissements qui peuvent associer un accueil régulier et occasionnel, familial ou collectif.

Assistantes maternelles en activité: il s'agit des assistantes maternelles agréées par le Conseil Général et effectivement en activité. Elles accueillent des enfants à la journée de 0 à 6 ans, mais généralement de 0 à 3 ans. La capacité d'accueil correspond au nombre d'enfants couverts par les agréments de ces assistantes maternelles, au maximum 4 enfants chacune. Ces assistantes maternelles n'accueillent pas forcément autant d'enfants qu'elles y sont autorisées ; le nombre d'enfants réellement pris en charge n'est pas connu. Sources: Drees (enquête PMI 2013), Insee (estimations de population -résultats provisoires arrêtés fin 2014-), Ircem (Assistantes maternelles en activité).

En prenant en compte les assistantes maternelles en activité, le potentiel global d'accueil est d'environ 25,3 places d'accueil pour 100 jeunes enfants âgés de 0 à 6 ans. Toutefois, si l'on ne considère que les enfants de moins de 3 ans, les différents modes d'accueil existants offrent 60,1 places pour 100 enfants.

Tableau 30 • Proportion d'enfants de moins de 3 ans confiés à titre principal à un mode d'accueil « formel »

En %

	2002	2007	2013
Part des enfants de moins de 3 ans gardés principalement dans un mode d'accueil formel *	23 %	29 %	33 %

<sup>\*</sup> accueil collectif (hors jardin d'enfants : crèches municipales et départementales, crèches d'entreprise, crèches parentales, haltes-garderies et pour 2013 les microcrèches), crèches familiales, assistantes maternelles agréées et salariés à domicile employés par des particuliers.

Note: Le mode d'accueil à titre principal est le mode d'accueil dans lequel l'enfant passe le plus de temps du lundi au vendredi entre 8h et 19h.

Champ: France métropolitaine

Sources : enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2002, 2007 et 2013, DREES, calculs DREES.

### VI – Exploiter les politiques de création d'emploi

Tableau 31 • Croissance de l'emploi en 2014

	Niveau en fin d'année	Glissement annuel en fin d'année								
	(en milliers)		(en milliers)							
	2014	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014		
Emploi total, dont :	26 419	-168	-212	147	124	-53	52	11		
Salariés agricoles	240	-10	-2	-4	4	4	7	4		
Emploi salarié du secteur marchand non agri.	15 813	-187	-262	56	58	-108	-66	-74		
Industrie	3 141	-78	-167	-85	-17	-21	-57	-38		
Construction	1 346	10	-39	-18	-9	-16	-26	-49		
Tertiaire marchand	11 326	-119	-56	158	84	-71	17	13		
dont intérim	542	-135	-18	98	-21	-62	33	0		
Emploi salarié tertiaire non marchand	7 789	13	46	4	7	21	102	65		
Emploi non salarié	2 576	16	5	91	54	30	9	15		
Emploi concurrentiel	17 805	-153	-213	103	73	-84	-42	-61		

	Niveau en fin d'année	Glissement annuel en fin d'année							
	(en milliers)	(en %)							
	2014	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Emploi total, dont :	26 419	-0,6	-0,8	0,6	0,5	-0,2	0,2	0,0	
Salariés agricoles	240	-4,0	-0,8	-1,6	2,0	1,6	3,1	1,7	
Emploi salarié du secteur marchand non agri.	15 813	-1,1	-1,6	0,4	0,4	-0,7	-0,4	-0,5	
Industrie	3 141	-2,2	-4,7	-2,5	-0,5	-0,6	-1,8	-1,2	
Construction	1 346	0,7	-2,6	-1,2	-0,6	-1,1	-1,8	-3,5	
Tertiaire marchand	11 326	-1,1	-0,5	1,4	0,7	-0,6	0,1	0,1	
dont intérim	542	-20,8	-3,5	19,7	-3,6	-10,9	6,4	0,1	
Emploi salarié tertiaire non marchand	7 789	0,2	0,6	_0,0_	0,1	0,3	1,3	0,8	
Emploi non salarié	2 576	0,7	0,2	3,8	2,2	1,2	0,4	0,6	
Emploi concurrentiel	17 805	-0,8	-1,2	0,6	0,4	-0,5	-0,2	-0,3	

Lecture : fin 2014, l'emploi salarié dans l'industrie s'élève à 3 141 000, en baisse 38 000 par rapport à fin 2013, soit -1,2% en un an.

Concepts : synthèse de sources administratives sur l'emploi ; l'emploi concurrentiel est constitué de l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles et de la partie privée de l'emploi salarié tertiaire non marchand.

 ${\it Champ: France\ m\'etropolitaine}.$ 

Source : Insee, estimations d'emploi pour les années 2008 à 2013 et pour l'emploi salarié des établissements privés hors agriculture en 2014 ; prévision d'emploi pour l'année 2014 pour le secteur salarié agricole, le secteur public et l'emploi non salarié.

L'emploi total a légèrement progressé en 2014 : + 11 000 postes sur l'année, après +52 000 en 2013. Comme en 2013, la hausse de l'emploi total a été soutenue principalement par le secteur tertiaire non marchand (+65 000 après +102 000 en 2013) et dans une moindre mesure par l'emploi non salarié (+15 000). En revanche, dans le secteur marchand non agricole, l'emploi salarié recule depuis 2012 (-74 000

en 2014, après -66 000 en 2013 et -108 000 en 2012). L'emploi intérimaire a été stable en 2014. Hors intérim, l'emploi salarié dans l'industrie s'est contracté chaque année depuis 2008 (-38 000 postes en 2014, soit -1,2 %). Dans la construction les pertes d'emploi en 2014 (-49 000 postes, soit -3,5 %) sont les plus élevées depuis 2008, tandis que les créations d'emploi dans le tertiaire marchand ont été modestes (+13 000 postes, soit +0,1 %).

De début 2008 à fin 2014, l'emploi total s'est contracté de 99 000 postes, les créations d'emplois salariés dans le secteur non marchand (+258 000) et d'emplois non salariés (+221 000) ne compensant pas le recul du nombre de postes salariés dans les secteurs marchands non agricoles (-582 000).

# VII – Assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Tableau 32 • Écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes en 2014

En %

		20-64 ar	ns	2	20-24 ans		25-54 ans			55-64 ans		
Année	Hom.	Fem.	Écarts	Hom.	Fem.	Écarts	Hom.	Fem.	Écarts	Hom.	Fem.	Écarts
2003	76,2	63,6	12,6	55,1	47,8	7,4	87,9	73,4	14,5	40,9	33,3	7,6
2007	75,1	64,9	10,2	53,7	47,5	6,2	88,4	76,0	12,3	40,5	36,0	4,5
2008	75,6	65,5	10,1	54,3	47,9	6,4	89,3	77,3	12,0	40,6	35,9	4,7
2009	74,3	65,0	9,3	51,9	47,5	4,4	87,7	76,7	11,1	41,5	36,5	5,0
2010	74,0	64,9	9,1	52,1	45,5	6,6	87,4	76,8	10,6	42,3	37,3	4,9
2011	74,1	64,8	9,3	52,5	44,5	7,9	86,9	76,4	10,6	44,2	39,0	5,2
2012	74,0	65,2	8,8	50,2	43,9	6,3	86,0	76,1	9,9	47,5	41,6	5,9
2013	73,7	65,6	8,1	50,5	43,4	7,1	85,2	76,3	8,9	48,4	43,0	5,4
2014	73,6	66,2	7,4	50,0	44,7	5,2	84,9	76,2	8,7	48,9	45,4	3,5

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2014 provisoires

En 2014, l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes de 20 à 64 ans est de 7,4 points (73,6 % contre 66,2 %). Cet écart était de 12,6 points en 2003 et a diminué quasi continument sur la période. Avec la poursuite du développement de l'activité féminine à partir de 30 ans, tandis que les taux d'activité des hommes de 30-49 ans étaient en léger repli, le taux d'emploi des femmes s'est globalement rapproché de celui des hommes.

Pour les 25-54 ans le taux d'emploi s'est aussi rapproché continument de celui des hommes, avec un écart de 8,7 points en 2014 contre 14,5 points en 2003. Contrairement à ce qui est observé pour l'ensemble de la population en âge de travailler, l'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes ne s'est pas réduit continument pour les jeunes et les seniors pour des raisons spécifiques à ces populations, notamment l'évolution de la durée des études pour les premiers et le poids des dispositifs de retrait anticipé d'activité à financement public et l'impact des réformes des retraites pour les seconds. Au total l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes a cependant baissé entre 2003 et 2014, à la fois pour les jeunes (5,2 points en 2014 contre 7,4 points en 2003) et les seniors (3,5 points en 2014 contre 7,6 points en 2003).

Tableau 33 • Écart de rémunération entre hommes et femmes

### Rapport du salaire net des femmes sur le salaire net des hommes, salaires annuels moyens par équivalent temps plein

	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012
F/H	0,78	0,79	0,79	0,80	0,80	0,81	0,81

Champ: France entière, ensemble des salariés du secteur privé et des entreprises publiques, hors agriculture, salariés des particuliers employeurs, apprentis et stagiaires.

Sources : déclarations annuelles de données sociales (DADS) Insee, traitement Dares.

Depuis 2000, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes se réduisent progressivement. En moyenne, sur la période 2007-2012, le salaire net annuel moyen par équivalent temps plein (EQTP) des femmes est inférieur de 20 % à celui des hommes.

**Méthodologie**: la Dares s'appuie désormais sur les données exhaustives de la source DADS – Insee (déclarations administratives des employeurs) pour calculer son indicateur d'écart salarial entre les femmes et les hommes. En rapportant la somme des salaires nets non pas aux effectifs salariés mais aux effectifs EQTP, le nouvel indicateur corrige les effets du temps partiel, et se rapproche en cela de l'ancien indicateur par heure travaillée, à ceci près qu'il s'agit d'une moyenne et non d'une médiane, couvrant un champ géographique plus large, ce qui explique un écart plus important. En effet, ce nouvel indicateur couvre la France entière, donc les Dom. En outre, il calcule une moyenne et non une médiane des salaires nets. Ces deux éléments contribuent, toutes choses égales par ailleurs, à accroître l'écart femmes-hommes, au regard des indicateurs précédents.

# VIII - Accroître l'offre de compétences, la productivité et la formation tout au long de la vie

Tableaux 34 • Taux d'accès trimestriel des <u>personnes</u> de 25 à 64 ans à la formation non formelle (toutes formations non formelles)

En %

		2013		2014				
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes		
25-34 ans	26,9	26,1	27,6	28,6	28,9	28,3		
35-44 ans	26,4	24,7	28,0	27,5	24,8	30,0		
45-54 ans	22,6	19,9	25,2	23	20,1	25,8		
55-64 ans	15,9	12,6	19,0	17,2	13,2	20,9		
Ensemble	22,9	20,7	24,9	23,9	21,6	26,2		

Formations non formelles : ne conduisant pas à un diplôme ou titre reconnu.

Champ: individus âgés de 25 à 64 ans, ayant terminé leurs études initiales depuis au moins un an avant l'enquête et appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares; données 2014 provisoires.

En 2014, le taux moyen trimestriel d'accès à la formation non formelle des personnes de 25 à 64 ans s'élève à 23,9 %, en hausse de un point par rapport à 2013. L'accès à la formation non formelle reste très différencié selon l'âge : nettement plus élevé pour les jeunes que pour les plus âgés. Les femmes déclarent en moyenne davantage avoir accès à la formation non formelle que les hommes.

### Taux d'accès trimestriel des <u>salariés</u> de 25 à 64 ans aux formations non formelles à but professionnel

En %

		2013		2014				
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes		
Cadres	20,8	21,5	19,8	21,4	21,6	21,1		
Professions	17,8	17,6	18,1	17,9	17,8	17,9		
Employés	10,8	12,8	10,1	10,7	12,5	10,2		
Ouvriers	7,8	8,0	6,7	7,8	8,2	6,7		
Ensemble	13,9	14,3	13,5	14	14,4	13,6		

Formations non formelles : ne conduisant pas à un diplôme ou titre reconnu.

Champ : salariés âgés de 25 à 64 ans, hors agriculteurs, artisans, chefs d'entreprise et chômeurs n'ayant jamais travaillé, ayant terminé leurs études initiales depuis au moins un an avant l'enquête et appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2014 provisoires.

En moyenne sur l'année 2014, 14 % des salariés de 25 à 64 ans ont suivi une formation non formelle à but professionnel sur une période d'un trimestre. Ce taux est quasiment stable par rapport à 2013 (13,9 %). Les ouvriers accèdent presque trois fois moins souvent à une formation non formelle à but professionnel que les cadres, et deux fois moins souvent que les professions intermédiaires. De même, les femmes salariées accèdent globalement moins souvent à la formation non formelle à but professionnel que leurs homologues masculins.

### Taux d'accès trimestriel des personnes de 25 à 64 ans à la formation non formelle (toutes formations non formelles) par statut d'activité

En %

		2013		2014				
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes		
Actif occupé	26,1	23,5	29,0	27,1	24,3	30,1		
Chômeur (BIT)	18,7	15,7	22,0	19,1	16,4	22,2		
Inactif	12,5	9,5	14,3	14,1	10,9	16,0		
Ensemble	22,9	20,7	24,9	23,9	21,6	26,2		

Formations non formelles : ne conduisant pas à un diplôme ou titre reconnu.

Champ : salariés âgés de 25 à 64 ans, ayant terminé leurs études initiales depuis au moins un an avant

l'enquête et appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2014 provisoires.

En 2014, le taux moyen trimestriel d'accès à la formation non formelle des chômeurs s'établit à 19,1 %. Il est en hausse par rapport à 2013 (18,7 %), comme celui des actifs occupés et inactifs. Les femmes accèdent plus souvent à la formation non formelle quel que soit leur statut d'activité.

Tableau 35 • Évolution de la productivité du travail

Croissance annuelle movenne en %

		Croissance annuelle moyenne en %										
	2000- 2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			
Productivité (par tête)	Productivité (par tête)											
Ensemble de l'économie	1,20	1,00	-0,10	-1,50	1,60	1,40	0,50	0,60	0,10			
Secteur principalement marchand non agricole	1,30	1,10	-0,60	-2,20	2,00	1,20	0,40	0,70	0,20			
Productivité (horaire)	Productivité (horaire)											
Ensemble de l'économie	1,90	0,20	-0,20	-0,60	1,60	1,20	1,00	0,70	0,20			
Secteur principalement marchand non agricole	2,00	0,40	-0,60	-1,20	2,10	1,00	0,80	0,80	0,30			
Activité												
Valeur ajoutée totale	2,10	2,40	0,30	-2,60	1,70	2,10	0,60	0,40	0,40			
Secteur principalement marchand non agricole	2,40	2,90	0,10	-3,90	2,00	2,30	0,60	0,20	0,10			
Emploi												
Emploi total	0,90	1,40	0,50	-1,10	0,10	0,70	0,10	-0,20	0,30			
Secteur principalement marchand non agricole	1,10	1,80	0,60	-1,80	0,00	1,10	0,20	-0,50	-0,10			
Heures travaillées												
Ensemble des heures	0,20	2,30	0,50	-2,00	0,10	0,90	-0,40	-0,20	0,20			
Secteur principalement marchand non agricole	0,50	2,50	0,70	-2,80	-0,10	1,30	-0,20	-0,50	-0,20			

Sources : Comptes nationaux trimestriels, Insee. Année de base : 2010.

En 2008 et 2009, conséquence des délais d'ajustement de l'emploi à la dégradation de l'activité économique, la productivité par tête a reculé fortement (-1,5 % dans l'ensemble de l'économie et -2,2 % dans le secteur marchand non agricole en 2009) ; ce recul a été plus important que ce que laissaient attendre les cycles de productivité observés sur le passé. Une diminution des heures par tête en 2009 a toutefois contribué à accentuer la baisse de la productivité par tête pendant la crise.

En 2010, le rebond de l'activité conjugué à une reprise plus progressive de l'emploi a entraîné un redressement de la productivité par tête, compensant seulement en niveau le recul pendant la crise sans rattraper les gains tendanciels de productivité (au cours de la première moitié des années 2000, la productivité horaire apparente a crû de +1,9 % en moyenne par an dans l'ensemble de l'économie et de +2,0 % dans les secteurs principalement marchands non agricoles ; elle n'a pas augmenté entre 2006

et 2010).

Depuis 2011, les gains de productivité se sont à nouveau tassés; le rattrapage observé en 2010 ne s'est pas poursuivi avec le redémarrage rapide des créations d'emploi. La productivité a ensuite continué de ralentir en 2012 et 2013, dans un contexte d'atonie de l'activité et de l'emploi, et ces évolutions de la productivité au cours des deux dernières années sont plus en ligne avec le cycle de productivité habituel qu'elles ne l'étaient entre 2008 et 2011. En 2014, les gains de productivité ont diminué, limités en partie par le ralentissement du rythme des destructions d'emploi.

### IX - Améliorer le système d'éducation et de formation

Tableau 36 • Niveaux de formation des jeunes de 20 à 24 ans

#### Diplôme le plus élevé et classe atteinte par les jeunes âgés de 20 à 24 ans

En %

				2000		2013		
Diplôme le plus élevé, classe atteinte	Cite *	NF **	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.
Total Diplômés de l'enseignement supérieur, du Baccalauréat, des BEP, CAP et équivalents	3-6		81,8	80,2	83,4	86,0	84,1	87,9
Diplômés de l'enseignement supérieur, d'un Baccalauréat, ou d'un équivalent	3-6	I- IV	62,2	57,2	67,0	72,0	68,2	75,8
_Diplômés d'un CAP ou d'un BEP	<i>3C</i>	<u>V</u>	19,6	23,0	16,4	14,0	15,9	12,1
Total diplômés du Brevet et sans aucun diplôme	0-2		18,2	19,8	16,6	14,0	15,9	12,1
Ont étudié jusqu'à la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire mais n'ont pas obtenu le diplôme (échecs aux examens)	2		10,4	11,9	9,0	6,2	<i>7,5</i>	4,8
dont : Terminale d'un baccalauréat ou d'un équivalent	2	<u>IV</u>	4,6	4,7	4,6	3,0	3,6	2,4
dont : Terminale de CAP ou BEP	2	V	5,8	7,2	4,4	3,2	3,9	2,4
Ont arrêté leurs études avant la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire	0-2		7,8	7,9	7,6	7,8	8,4	7,3
dont : Seconde ou Première générale ou technologique	2	V	1,2	1,3	1,0	1,3	1,5	1,1
dont : Sans étude, Premier cycle de l'enseignement secondaire, Première année de CAP ou BEP	0-2	Vb is - VI	6,6	6,6	6,6	6,5	6,9	6,2
Ensemble  Classification internationals type do l'éducation			100	100	100	100	100	100

Classification internationale type de l'éducation (Cite), version 1997 : méthode de classement de l'UNESCO fondant la comparabilité entre pays des statistiques sur les systèmes d'enseignement. Références de codification sur le site de l'institut statistique de l'UNESCO :

http://www.uis.unesco.org/Education/ISCEDMappings/Pages/default.aspx.

Champ : jeunes âgés de 20 à 24 ans (à l'enquête) appartenant à un ménage de France métropolitaine. Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Depp ; fichiers de fin 2014 sur l'année 2013 ; les questions de 2013 identifient mieux les diplômes que les précédentes.

En 2013, 72 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur, un baccalauréat ou un titre équivalent et 14 % des jeunes un Brevet d'Études Professionnelles (BEP), en voie de disparition, ou un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Ainsi, au total, 86 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle. Cette proportion a augmenté de 4 points depuis 2000, en partie grâce à la meilleure identification des diplômes.

Les jeunes femmes possèdent plus souvent un diplôme attestant de la réussite d'un

<sup>\*\* &</sup>quot;Niveaux de formation" : nomenclature française sur l'éducation et la formation, version de 1969. Lecture : En 2013, 86 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme de l'enseignement supérieur, un baccalauréat, un BEP ou un CAP.

second cycle (88 %) que les jeunes hommes (84 %). Elles sont davantage diplômées du baccalauréat que leurs homologues masculins, qui arrêtent plus fréquemment leurs études après un BEP ou CAP.

A contrario, 14 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans n'ont pas un bagage suffisant pour une économie exigeante en connaissances. Ils sont un peu moins qu'en 2000. Ils se distribuent en deux groupes en fonction de leur parcours scolaire. Le premier groupe (6 % du groupe d'âges) a étudié jusqu'en année terminale d'un enseignement secondaire de second cycle, mais n'a pas obtenu le diplôme attestant de l'acquisition des connaissances. Le second groupe, légèrement plus important (8 %), a abandonné avant l'année terminale d'un enseignement secondaire de second cycle. A l'intérieur de ce second groupe, 6,5 % des jeunes ont cessé de se former après une seconde, une première, une première année de CAP ou de BEP voire après une classe du premier cycle du second degré. Ces jeunes n'ont pas accompli de formation complète de « niveau CAP » (niveau V) et ont arrêté leur formation aux niveaux français VI et Vbis.

Tableau 37 • Niveaux de formation des personnes de 20 à 64 ans en 2014

# Proportions de diplômés de l'enseignement secondaire du second cycle et de l'enseignement supérieur (CITE 3 et supérieur), selon le groupe d'âges et le genre (20 à 64 ans)

			En %
	Hommes	Femmes	Ensemble
20-24 ans	84,1	87,9	86,0
25-29 ans	83,1	87,0	85,1
30-34 ans	84,1	86,3	85,2
35-44 ans	80,3	81,7	81,0
45-54 ans	73,8	70,9	72,3
55-64 ans	65,7	57,2	61,2
Ensemble	76,7	75,3	76,0

Lecture : En 2013, 77 % des hommes et 75 % des femmes âgés de 20 à 64 ans déclarent détenir un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'enseignement secondaire de second cycle (CITE 3 et plus). Champ : population âgée de 20 à 64 ans (à la date de l'enquête) appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Depp ; fichiers de fin 2014 sur l'année 2013 ; les questions de 2013 identifient mieux les diplômes que les précédentes.

La proportion de diplômés d'un enseignement supérieur ou secondaire de second cycle est d'au moins 85 % parmi les trois groupes d'âges 20-24 ans, 25-29 ans et 30-34 ans. Ces groupes d'âges ont eu davantage d'opportunités d'étudier et de réussir leurs études que leurs aînés. Dans l'ensemble, la population française étudie et obtient des diplômes aux âges jeunes.

Tableau 38 • Jeunes interrompant leurs études à un faible niveau de formation Pour 100 interruptions des études secondaires

Classe d'inscription	NF *	2000	2008	2011	2012
Terminales de Baccalauréat et équivalents	IV	66,9	70,0	77,2	79,7
Terminales de CAP ou BEP (BEP jusque 2009)	V	21,3	19,9	12,7	11,8
1 <sup>ère</sup> année d'un Brevet ou Bac professionnel post CAP/BEP (« en 2 ans »)	V	2,4	2,6	0,5	0,4
Sous-total des élèves parvenus à la fin d'un second cycle du secondaire		90,6	92,5	89,9	91,5
2ndes et 1ères générales et technologiques	V	2,4	1,8	1,0	1,1
2nde et 1ere professionnelles (Bac professionnel post Premier cycle, « en 3 ans ») *		-	-	6,4	4,8
1er cycle, 1ère année du CAP ou du BEP (BEP jusque 2009)	VI- Vbis	7,0	5,7	2,7	2,6
Sous-total des élèves sortis de formation avant la fin d'un second cycle		9,4	7,5	10,1	8,5
Total des élèves interrompant des études secondaires		100	100	100	100

Lecture : sur 100 jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 2012, 91,5 ont atteint la classe terminale d'un second cycle de l'enseignement secondaire.

Champ: France métropolitaine - Interruptions des études secondaires. Sans les jeunes qui ne commencent pas l'enseignement secondaire (moins d'1 % d'une classe d'âge).

Source : inscriptions aux enseignements et formations du second degré, MENESR-Depp ; pour en savoir plus : Repères et références statistiques 2014 pages 272-273 (http://http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html).

Sur 100 jeunes qui cessent de s'inscrire dans le second degré en 2012, 91,5 % ont étudié jusqu'en année terminale d'un second cycle, selon les synthèses d'inscriptions. L'important développement des terminales de baccalauréat professionnel et la réduction des sorties en fin de CAP et BEP reflètent, mi-2012, le parcours de la seconde cohorte de réforme de la voie professionnelle.

La réforme développe des seconds cycles professionnels en trois ans à la place de ceux en deux et quatre ans. Le nouveau baccalauréat professionnel est préparé en trois ans. Il est accessible après le premier cycle. L'ancien baccalauréat professionnel était préparé en deux ans après réussite d'un premier diplôme de second cycle (le BEP), lui aussi de deux ans. Ces deux cycles consécutifs de deux ans restent de mise pour les jeunes enchaînant un CAP et un brevet professionnel (BP).

Sur 100 jeunes qui cessent de s'inscrire dans le second degré en 2012, 8,5 % ont arrêté leur formation avant la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire. Pour 2,6 % des jeunes, la formation interrompue est une classe du premier cycle ou une première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Pour 1,1 % des jeunes, la formation interrompue est une seconde ou une première préparant à une série générale ou technologique du baccalauréat. Pour 4,8 % des jeunes, la formation interrompue est une seconde ou une première préparant à une série professionnelle du baccalauréat. Cesser de s'inscrire après une classe de seconde ou de première préparant au baccalauréat signifie interrompre sa formation avant la fin du second cycle. La légère hausse des abandons perçue dans la première cohorte de la réforme (sortants 2011) a été en partie temporaire. La proportion de jeunes cessant de s'inscrire dans le second degré sans terminer de second cycle reste, toutefois, supérieure d'1 point aux proportions enregistrées de 2005 à 2008, parmi ces cohortes qui se présentent beaucoup plus massivement que leurs ainées au baccalauréat.

<sup>\* &</sup>quot;Niveaux de formation" est une nomenclature française sur l'éducation et la formation (voir tableau page 36 pour précisions et relations avec la Cite).

<sup>\*\*</sup> Après la 2nde professionnelle (seulement): 2,6 % en 2011 et 2,4 % en 2012.

Tableau 39 • Dépenses publiques d'éducation

### Dépense intérieure d'éducation et part de la dépense publique d'éducation (1980 – 2013)

	1980	1990	2000	2010	2012	2013(p)						
Dépense Intérieure d'Educat	Dépense Intérieure d'Education (DIE)											
aux prix courants (en milliards d'euros)	29,7	70,9	109,4	140,8	142,3	144,8						
aux prix 2013 (en milliards d'euros)	76,2	99,4	134,3	145,0	143,4	144,8						
DIE/PIB en %	6,6 %	6,7 %	7,4 %	7,0 %	6,8 %	6,8 %						
DIE/habitant aux prix 2013 (en euros)	1 410	1 710	2 210	2 240	2 190	2 200						
Dépense moyenne par élève	:											
aux prix courants (en euros)	1 830	4 180	6 330	8 170	8 220	8 320						
aux prix 2013 (en euros)	4 680	5 850	7 770	8 410	8 280	8 320						
Structure du financement ini	itial <sup>*</sup>											
Etat	67,5%	61,8%	63,3%	57,3%	56,9%	57,0%						
dont MENESR	59,8%	55,2%	56,1%	52,4%	52,5%	52,6%						
Collectivités territoriales	14,9%	19,3%	20,8%	24,7%	24,5%	24,5%						
Autres administrations publiques et CAF	0,4%	0,8%	2,1%	2,3%	2,6%	2,6%						
Entreprises	6,6%	7,1%	6,5%	8,2%	8,5%	8,4%						
Ménages	10,6%	11,0%	7,3%	7,5%	7,5%	7,5%						

A l'occasion du passage à la base 2010 des comptes nationaux qui a nécessité l'introduction de Mayotte dans le champ, certains points de méthode du compte de l'éducation ont été revus. Les séries ont donc été rétropolées jusqu'en 1980 ce qui explique que les montants présentés ici diffèrent de ceux des éditions précédentes.

Pour plus de précision, se reporter à l'édition 2014 de L'état de l'École (http://www.education.gouv.fr/cid57102/l-etat-de-l-ecole-30-indicateurs-sur-le-systeme-educatif-français.html).

Source : DEPP/MENESR ; Les montants des dépenses de l'année 2013 sont des montants provisoires.

La dépense intérieure d'éducation (DIE) représente toutes les dépenses financées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à accompagner la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses à la charge des ménages pour acheter des biens et services demandés par les institutions scolaires (fournitures, livres, habillement,...).

En 2013, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 144,8 milliards d'euros, soit 6,8 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 2 200 euros par habitant, ou 8 320 euros par élève ou étudiant.

Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). Les comparaisons portent sur des données plus anciennes, sur l'année 2011. En 2011, la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE (6,1 %), en deçà de la Finlande (6,5 %) et des États-Unis (6,9 %) mais nettement au dessus de l'Allemagne (5,1 %), du Japon (5,1 %) ou de l'Italie (4,6 %).

<sup>\*</sup> Financement initial : financement à la charge effective de chacun des agents (avant prise en compte des transferts existant entre les différents agents économiques).

(p) : provisoire.

Tableau 40 • Jeunes ni en emploi, ni en formation (NEET)

#### Part des jeunes ni en études initiales, ni en emploi (taux de NEET)

En %

	15-24 ans				15-19 ans		20-24 ans			
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	
2004	10,9	10,3	11,6	5,4	6,1	4,7	16,6	14,7	18,6	
2007	10,8	10,2	11,4	5,6	6,3	4,9	16,0	14,2	17,8	
2008	10,6	10,5	10,8	5,5	6,1	4,8	15,9	15,0	16,7	
2009	12,8	13,4	12,2	6,8	7,5	6,0	18,8	19,4	18,3	
2010	12,8	12,8	12,7	6,7	7,4	5,9	18,8	18,2	19,3	
2011	12,3	12,0	12,6	6,4	7,2	5,6	18,2	16,9	19,4	
2012	12,6	13,0	12,1	6,6	7,6	5,6	18,4	18,4	18,5	
2013	11,1	10,9	11,4	6,5	6,8	6,1	15,9	15,1	16,6	
2014	10,6	11,0	10,3	6,2	6,9	5,5	15,3	15,3	15,2	

Remarque : rupture de série en 2013.

Concepts : emploi au sens du BIT, formation = formation formelle (initiale ou non) et non formelle, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ: population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2012 provisoires.

En 2014, 10,6 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ne sont ni en formation ni en emploi (NEET) : 6,2 % des 15-19 ans et 15,3 % des 20-24 ans, ces derniers étant moins souvent en formation initiale que les plus jeunes. De 2013 à 2014, avec le recul de la proportion de jeunes au chômage, la part des NEET a baissé de 0,5 point pour les 15-24 ans. Avec la crise, la proportion de jeunes de 15-24 ans en NEET avait augmenté de 2,2 points entre 2008 et 2009, puis avait peu varié entre 2009 et 2012.

# X – Mécanisme de fixation des salaires et évolution du coût du travail

Tableau 41 • Évolution des taux de cotisations sociales

Salarié rémunéré au Smic, base 35 h. - secteurs marchands non agricoles

	2000	2001	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015			
SMIC brut mensuel 35 heures (en euros)	973	1 012	1 321	1 338	1 344	1 365	1 398	1 430	1 445	1 458			
En points de c	En points de cotisations (par rapport au salaire brut)												
Taux de cotisations sociales salariés (a) (en %)	21,0	20,90	21,50	21,50	21,50	21,50	21,60	21,70	21.90	22,10			
Réduction des cotisations employeurs en % du salaire brut	26,00	26,0 <sup>1</sup>	27,1 <sup>2</sup>	27,10	27,10	27,10	27,10	27,10	27,10	28,20			
Taux de cotisations employeurs après allégement (b) <sup>3</sup> (en %)	19,50	19,10	19,30	19,30	19,50	_19,50_	19,50	_19,70_	19,90	16,60			
Total des cotisations sociales (a+b)	40,50	40,00	40,80	40,80	41,00	41,00	41,10	41,40	41,80	38,70			
Total hors retraite complémentai re	31,00	30,50	31,30	31,30	31,50	31,50	31,60	31,90	32.10	28,90			
En points de c	En points de coût du travail												
Total des cotisations sociales employeurs et salariés (en %)	33,90	_33,60_	34,20	34,30	34,30	_34,30_	34,40	_34,60_	34,90	33,20			

Les taux de cotisations sont calculés au 1<sup>er</sup> janvier, le niveau du Smic est celui après revalorisation au 1<sup>er</sup> juillet de l'année avant 2010, et après revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier à partir de 2010.

- 1. 18,2% dans les entreprises non passées à 35 heures.
- 2. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le taux d'allègement au Smic a été porté de 26% à 28,1% dans les entreprises de moins de 20 salariés, concernant 66 % des salariés rémunérés au Smic environ.
- 3. Réduction appliquée au taux de cotisations employeurs au plafond de la sécurité sociale pour les entreprises de plus de 20 salariés.

Lecture : Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, un salarié rémunéré au Smic horaire sur la base de 35 heures hebdomadaires supporte un taux de cotisations salariales égal à 22,1% de son salaire brut. Son employeur supporte un taux de cotisations effectif de 16,6% du salaire brut : son taux de cotisations de droit commun est sujet à un allègement général de 27,95% pour une entreprise de 20 salariés et plus, et de 28,35% sinon, soit 28,2% en moyenne pour l'ensemble des employeurs.

Source : Minefi, Direction Générale du Trésor.

Salarié rémunéré au salaire moyen - secteurs marchands non agricoles

	2000	2001	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
Salaire moyen brut mensuel (en euros)	2 085	2 142	2 663	2 690	2 777	2 818	2 870	2 912	2 961	3 002		
En points de cotisations (par rapport au salaire brut)												
Taux de cotisations salariés <sup>1</sup> (en %)	21	20,90	21,50	21,50	21,50	21,50	21,60	21,70	21.9	22.1		
Taux de cotisations employeurs <sup>2</sup> (en %)	45,50	45,10	46,40	46,40	46,60	46,60	46,60	46,80	47,00	46.6		
Total des cotisations sociales employeurs et salariés (en %)	66,50	66,00	67,80	67,90	68,10	68,10	68,20	68,50	68,90	68.7		
En points de coú	En points de coût du travail											
Total des cotisations sociales employeurs et salariés (en %)	45,70	45,50	46,30	46,40	46,40	46,40	46,50	46,70	46,90	46.9		

Les taux de cotisations sont calculés au 1<sup>er</sup> janvier. Le niveau du salaire correspond au salaire brut (moyenne annuelle, équivalent temps plein, source : Insee – Calculs DG Trésor).

Source : Minefi, Direction Générale du Trésor

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, les allègements de cotisations sociales employeurs, dont la montée en charge accompagnait le processus de convergence du Smic et des garanties mensuelles de rémunération (GMR) mises en place à l'occasion du passage aux 35 heures, sont unifiés. Ils sont désormais indépendants de la durée du travail pratiquée par l'entreprise : tout employeur bénéficie d'un allègement de 26 % de ses cotisations sociales au niveau du Smic (28,1 % dans les entreprises de moins de 20 salariés depuis le 1er juillet 2007).

Les modifications de cotisations sociales intervenues entre 2009 et 2015 sont les suivantes :

#### Entre 2009 et 2010

Le taux du fonds de garantie des salaires (cotisation employeur) est appelé à 0,4 % au lieu de 0,2 % depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Le forfait social (pas sur les salaires, mais sur l'épargne salariale par exemple) est passé de 2% à 4 %.

#### Entre 2010 et 2011

L'assiette de la CSG et de la CRDS sur les salaires reste de 97 % du salaire pour la partie du salaire inférieure à 4 plafonds de la sécurité sociale, mais passe à 100 % audelà (Article L136-2 du code de la sécurité sociale).

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le taux de cotisation des employeurs au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles a été relevé de 0,1 point.

Les cotisations sociales pour le financement de l'Apec (ne concernent que les cadres) ne s'appliquent plus seulement aux revenus situés entre 1 et 4 plafonds de la sécurité sociale, mais à l'ensemble des revenus inférieurs à 4 plafonds de la sécurité sociale.

Les cotisations patronales au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL), qui finance une partie des allocations logement, sont modifiées. Le taux spécifique aux entreprises de 20 salariés et plus passe à 0,4 % en dessous du plafond et 0,5 % au-dessus. Auparavant, le taux était de 0,4 % sur l'ensemble du salaire.

<sup>1.</sup> Taux de droit commun au niveau du plafond de la sécurité sociale.

<sup>2.</sup> Taux pour les entreprises de plus de 20 salariés, situées à Paris ou dans les Hauts-de-Seine. Entre 2000 et 2002, il existait une réduction de charges forfaitaire pour les entreprises passées aux 35h correspondant à un taux de réduction de 2,3% au niveau du salaire moyen brut mensuel.

En 2011, l'annualisation des allègements généraux de charges sur les bas salaires conduit à réduire le taux d'allègement en introduisant dans son calcul les éléments variables de rémunération au cours de l'année.

#### Entre 2011 et 2012

L'assiette de la CSG et de la CRDS sur les salaires est de 98,25 % du salaire (contre 97 % en 2011) pour la partie du salaire inférieure à 4 plafonds de la sécurité sociale, et reste à 100 % au-delà. (Article L136-2 du code de la sécurité sociale).

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2011, le taux de cotisation des entreprises à l'AGS (régime de garantie des salaires) a baissé : il est passé de 0,40 % à 0,30 % des salaires.

#### Entre 2012 et 2015

La réforme finançant les départs anticipés en retraite pour carrière longue est financée par une hausse des cotisations patronales et salariales (à terme : +0,25 point pour les cotisations patronales comme pour les cotisations salariales). La montée en charge est progressive jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La revalorisation des forfaits applicables aux sinistres prévue par l'arrêté ministériel du 28 décembre 2012 accroît d'environ 0,1 point du taux moyen national d'AT-MP.

L'abattement de 3 % sur l'assiette de la CSG et de la CRDS est supprimé pour les contributions patronales de retraite et de prévoyance complémentaire.

Même s'il ne réduit pas facialement le taux de cotisations sociales, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) diminue significativement le coût du travail via un crédit d'impôt sur les sociétés, à hauteur de 4 % des salaires en 2013 (et 6 % à partir de 2014), ceci pour les salaires horaires inférieurs à 2,5 Smic. Le bénéfice de ce crédit a lieu l'année suivant l'année de versement des salaires (donc à partir de 2014). Dans le cadre de la réforme des retraites de 2013, une augmentation du taux de cotisation des employeurs et des salariés sera répartie sur 4 ans, de 2014 à 2017, à raison de : 0,15 % d'augmentation respective des cotisations des employeurs et des salariés en 2014, sur l'ensemble du salaire et de 0,05 % en 2015, 2016 et 2017.

Dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité, les cotisations familiales sont réduites de 1,8 point jusqu'à 1,6 Smic, et la totalité des cotisations employeurs versées aux URSSAF (en dehors de celles relatives à l'assurance chômage) est exonérée pour un travailleur rémunéré au Smic.

Par ailleurs, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle a conduit à une baisse de la contribution des employeurs au financement de la formation professionnelle à partir de 2015 (taux de 1 % contre 1,6 % auparavant pour les entreprises de 20 salariés et plus).

Tableau 42 • Taux moyen de taxation par tranche de revenus salariaux

	Salaire	Taux moye	n de taxation activité)	(hors RSA	Taux moyen de taxation (y compris RSA activité) ménage éligible et ayant recours au RSA activité** en 2014 (en %)				
Part de Smic	brut mensuel du ménage (en €)		n éligible ou i RSA activité* %)						
Sinic		Célibataire sans enfant	Couple sans enfant mono-actif	Couple avec deux enfants mono-actif	Célibataire sans enfant	Couple sans enfant mono-actif	Couple avec deux enfants mono-actif		
0,5	729	15,1	14,1	13,3	-10,6	-26,0	-26,0		
1	1 458	18,3	17,88=	17,4	17,1	6,7	-3,2		
1,5	2 186	27,0	21,7	21,6	27,0	16,2	14,6		
2	2 915	28,3	22,1	22,1	28,3	22,1	18,9		
2,5	3 644	30,8	25,5	21,9	30,8	25,5	21,9		
3	4373	32,7	26,6	22,9	32,7	26,6	22,9		
4	5 830	35,1	27,6	25,7	35,1	27,6	25,7		
5	7 288	36,5	30,1	26,6	36,5	30,1	26,6		
6	8 745	38,0	32,1	29,3	38,0	32,1	29,3		
7	10 203	39,8	33,6	31,1	39,8	33,6	31,1		
8	11 660	41,1	34,7	32,5	41,1	34,7	32,5		
9	13 118	42,3	35,6	33,7	42,3	35,6	33,7		
10	14 575	43,3	36,3	34,6	43,3	36,3	34,6		
13	18 948	45,7	39,3	38,0	45,7	39,3	38,0		
15	21 863	47,0	41,0	39,9	47,0	41,0	39,9		

<sup>\*</sup> Taux moyen de taxation (hors RSA activité) = (cotisations salariales + impôt sur le revenu (y compris PPE) + CSG+ CRDS)/ salaire brut. Pour le calcul de ce taux, le ménage est supposé ne pas être éligible au RSA (jeune de moins de 25 ans sans charge de famille par exemple) ou ne pas y recourir.

Notes : Le calcul des taux de taxation ne tient pas compte des avantages fiscaux dont peuvent bénéficier les ménages, au titre par exemple des emplois familiaux, ni des prestations (hors RSA activité) qui pourraient éventuellement leur être versées (Allocations logement, prestations familiales, etc.). Au-delà du plafond de la Sécurité Sociale (3 170 € brut/mois en 2015, soit 2,2 Smic), les cotisations appliquées sont celles des cadres. Le salarié est supposé travailler dans une entreprise de plus de 20 salariés. Les enfants sont supposés être scolarisés à l'école primaire.

Lecture : en 2015, un célibataire sans enfant travaillant à mi-temps et rémunéré au Smic (729€ brut / mois) a un taux de taxation moyen de 15,1 % s'il n'est pas éligible ou ne recourt pas au RSA, et de -10,6 % s'il est éligible et recourt au RSA.

Source : Direction Générale du Trésor, maquette Paris, Législation en vigueur en 2015 (en moyenne annuelle).

La mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA) au 1<sup>er</sup> juin 2009 et son articulation avec la Prime Pour l'Emploi (PPE), selon un principe de non cumul (les montants de RSA activité au titre de l'année N sont déduits des montants de PPE servis l'année N+1 au titre des revenus de l'année N) ont invité à élargir la définition du taux de taxation, en y incluant le RSA activité.

Pour tenir compte du fait que le soutien du pouvoir d'achat des travailleurs modestes s'est en partie déplacé de la sphère fiscale (PPE) vers la sphère sociale (RSA), deux concepts de taux de taxation sont ici retenus :

- un taux de taxation pour un ménage qui ne serait pas éligible au RSA ou n'y recourrait pas ;
- un taux de taxation élargi au RSA activité, pour un ménage qui serait éligible et recourrait au RSA activité.

Par rapport à 2014, la réforme du barème de l'imposition sur le revenu (suppression de la première tranche et renforcement de la décote) contribue à diminuer les taux

<sup>\*\*</sup> Taux moyen de taxation (y compris RSA activité) = (cotisations salariales + impôt sur le revenu (y compris PPE articulée avec RSA) + CSG + CRDS - RSA activité)/ salaire brut. Pour le calcul de ce taux, le ménage est supposé être éligible et recourir au RSA.

moyens de taxation des ménages situés à l'entrée du barème d'imposition (autour du Smic pour un célibataire). De plus, la revalorisation exceptionnelle de 2 % du RSA socle dans le cadre du plan pauvreté fait baisser le taux de taxation des bénéficiaires du RSA activité. La hausse des cotisations salariales pour la retraite et la retraite complémentaire conduisent à l'inverse à augmenter les taux de taxation sur l'ensemble de la distribution des revenus.

Tableau 43 • Évolution des coûts salariaux unitaires nominaux et des coûts salariaux unitaires réels du travail

En %

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Coût salariaux unitaires nominaux	1,60	2,90	3,50	0,90	0,90	1,80	1,10	1,40
Coûts salariaux unitaires réels	-1,00	0,50	3,40	-0,20	0,00	0,60	0,30%	0,40

Source : Insee, Comptes nationaux annuels, base 2010. Calculs Dares à partir des définitions Eurostat pour le Coût salarial unitaire nominal et le Coût salarial unitaire réel. Les données correspondant à l'année 2014 ont été estimées à partir des comptes nationaux trimestriels, les données de comptabilité nationale annuelle n'étant pas disponibles lors de la rédaction.

Les coûts salariaux unitaires nominaux, soit le rapport du coût horaire du travail à la productivité horaire, ont progressé un peu plus fortement en 2014 qu'en 2013 : +1,4 %, après +1,1 % en 2013. Ceci s'explique en partie par le ralentissement des gains de productivité en 2014. Au total, entre 2000 et 2014, les coûts salariaux unitaires nominaux ont progressé de +29 %. En termes réels, les coûts salariaux unitaires ont été plus stables, bien qu'ils soient légèrement supérieurs en 2014 par rapport à 2000 (+4,4 %).

Tableau 44 • Évolution du salaire moyen par tête

En %

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ensemble de l'économie	2,7	1,4	3	1,7	1,8	1,3	1,3
Secteurs principalement marchands non agricoles	2,7	_1_	3,2	1,5	1,8	1,5	1,7

Source: Insee, comptes nationaux trimestriels. Glissements en moyenne annuelle.

En 2014, la progression du Salaire moyen par tête (SMPT) est restée stable : +1,3 % comme en 2013. Sur le champ des secteurs principalement marchands non agricoles, le SMPT a toutefois été légèrement plus dynamique en 2014 qu'en 2013 (+1,7 %, contre 1,5 %).

La relative stabilité de l'évolution du salaire moyen fait suite à une période de ralentissement entre 2010 et 2013, qui s'explique principalement par la poursuite de la détérioration du marché du travail (hausse du chômage) et la fin de la transmission progressive aux salaires nominaux de l'augmentation de l'inflation consécutive à la hausse des prix de l'énergie au tournant de l'année 2011/2012.